



M P F F E – P N U D – 000 58 291 MLI 10

**PAREHF3 - Programme d'Appui au Renforcement de l'Équité Hommes / Femmes pour la Réduction des Disparités Economiques et Sociopolitiques**

**ÉVALUATION FINALE DU PROJET D' « APPUI AU RENFORCEMENT DE L'ÉQUITÉ HOMMES-FEMMES POUR LA RÉDUCTION DES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIOPOLITIQUES (PAREHF3) »**

*Rapport final*

**Consultants:**

Mr Yacouba S. **SIDIBE**, spécialiste en évaluation de projets, chef de mission

Dr Lalla Mariam **H Aidara**, spécialiste en gestion des projets d'exécution nationale

*Bamako, le 30 novembre, 2013*

## SOMMAIRE

<b>I. SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>II. RESUME .....</b>	<b>4</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
1.1. CONTEXTE DE L'EVALUATION.....	8
1.2. OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION .....	8
1.2.1. <i>Objectifs de l'évaluation</i> .....	8
1.2.2. <i>Portée de l'évaluation</i> .....	8
<b>2. METHODOLOGIE .....</b>	<b>9</b>
2.1. L'APPROCHE.....	9
2.1.1. <i>La grille d'analyse</i> .....	9
2.1.2. <i>Les supports méthodologiques</i> .....	9
2.2. LIMITES DE L'EVALUATION.....	9
<b>3. RESULTATS.....</b>	<b>10</b>
3.1. PERTINENCE .....	10
3.1.1. <i>Par rapport aux besoins et politiques nationaux</i> .....	10
3.1.2. <i>Par rapport aux priorités des parties prenantes et des bénéficiaires</i> .....	10
3.1.3. <i>Par rapport à la synergie et la complémentarité</i> .....	10
3.2. EFFICACITE .....	12
3.3. EFFICIENCE .....	18
3.3.1. <i>Utilisation des intrants financiers, humains, techniques et matériels</i> .....	18
3.3.2. <i>Efficience des ressources</i> .....	20
3.3.3. <i>Efficience des résultats</i> .....	20
3.4. EFFETS/ IMPACTS INDUITS.....	22
<i>Effet 1 : Les capacités des femmes dans le domaine économique sont accrues</i> .....	22
<i>Effet 2 : La promotion des droits humains de la femme est assurée</i> .....	26
<i>Effet 3 : L'intégration du genre dans le processus de formulation, suivi et évaluation des politiques et programmes de développement nationaux et sectoriels est réalisée</i> .....	28
3.5. DURABILITE/VIABILITE .....	30
3.5.1. <i>Capacité institutionnelle</i> .....	30
3.5.2. <i>Capacité technique et organisationnelle</i> .....	30
3.5.3. <i>Appropriation du projet par les bénéficiaires</i> .....	31
3.5.4. <i>Partenariat</i> .....	31
<b>4. SYNTHESE DES PRINCIPAUX CONSTATS .....</b>	<b>33</b>
<b>5. LEÇONS APPRISES.....</b>	<b>34</b>
<b>6. CONCLUSION ET RECOMMANDATION .....</b>	<b>35</b>
6.1. CONCLUSION.....	35
6.2. RECOMMANDATIONS.....	35
6.2.1. <i>Achever ce qui est prévu au terme de la phase actuelle dans une phase transitoire</i> .	35
6.2.2. <i>Orientations stratégiques d'un futur projet</i> .....	36
6.2.3. <i>Quelques pistes de réflexions</i> .....	37
<b>REFERENCES DES DOCUMENTS DE BASE CONSULTES .....</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>39</b>
<i>Annexe 1 : Termes de référence de la mission d'évaluation</i> .....	39
<i>Annexe 2: Calendrier d'exécution de la mission de terrain</i> .....	43
<i>Annexe 3 : Etat des lieux des microprojets financés par région</i> .....	43
<i>Annexe 4: Liste des personnes rencontrées</i> .....	43

## **i. Sigles et abréviations**

AMPPD-Yiriwaton	: Association Malienne pour la Promotion Socio-économique des Populations
APSEF	: Association pour la Promotion des Droits et le Bien-être de la Famille
BSI	: Budget Spécial d'Investissement
CASMP	: Comité d'Analyse et de Sélection des Microprojets
CEDEF	: Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes
CNDIFE	: Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant
COFEM	: Collectif des Femmes du Mali
COS	: Comité d'Orientation et de Suivi
CP	: Comité de Pilotage
CSCR	: Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté Défavorisées
DRPF	: Directions Régionales de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MOU	: Protocoles d'Accord
MPFFE	: Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
NEX	: Exécution Nationale
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le développement
ON	: Office du Niger
ORS	: Office Riz Ségou
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAREHF3	: Programme d'Appui au Renforcement de l'Équité Hommes / Femmes pour la Réduction des Disparités Économiques et Sociopolitiques ( <i>phase 3</i> )
PDHEG	: Projet Promotion des Droits Humains de l'Égalité et de l'Équité de Genre
PIC	: Programme Indicatif de Coopération Mali Grand - Duché de Luxembourg
PM	: Périmètre Maraichers
PNG	: Politique Nationale Genre du Mali
PNLE	: Programme national de lutte contre l'excision
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
PROJES	: Projet d'Égalité entre les Femmes et les Hommes
PROSA	: Projet de Sécurité Alimentaire
REFCOM	: Réseau des Femmes Conseillères Municipales du Mali
ST	: Services Techniques
UNDAF	: Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Mali
VNU	: Volontaire des Nations Unies

## ii. Résumé

Le PAREHF3 s'inscrit dans la logique de l'orientation du Gouvernement en matière de promotion de la femme et du genre. Il a pour but de consolider les acquis des projets précédents dans le cadre de la mise en œuvre des interventions en faveur de la promotion des femmes et du genre. Il se fonde sur plusieurs documents de référence tels les Politiques et stratégies de promotion du genre du MPFFE (2002-2006), les Objectifs du Millénaire pour le développement à travers l'OMD3 «Promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes (OMD 2000-2015), le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2007-2011)».

Le projet est financé par le Grand - Duché de Luxembourg avec l'appui technique du PNUD, et couvre la zone d'intervention de la coopération luxembourgeoise au Mali. Il s'inscrit dans la recherche de synergies et de complémentarité avec le Projet Karité et les actions de Lux Développement dans les régions de Ségou et Sikasso, ainsi qu'avec les autres projets et programmes du Département.

L'objectif global du projet est de contribuer à la réduction des disparités entre les hommes et les femmes aux plans économique, social, juridique et politique. Pour ce faire, le projet qui intervient au triple niveau macro, méso et microéconomique, vise à :

- Renforcer la base économique de la femme en vue de promouvoir son autonomisation, particulièrement dans les cercles de la région de Ségou et de Yorosso (région de Sikasso) ;
- Renforcer les capacités de la femme pour la pleine jouissance de tous ses droits politiques, juridiques et civiques ;
- Assurer l'intégration transversale du genre dans les politiques et programmes de développement de tous les acteurs.

Le projet a démarré ses activités en mars 2009 pour une durée de 4 ans et les microprojets dans leur ensemble avaient pris fin en décembre 2011. L'évaluation finale du projet dont le processus avait été programmé depuis fin 2011, début 2012 est intervenue très tard en septembre – octobre 2013. Ce retard pourrait d'une part, justifier une certaine altération de la mémoire de certains acteurs et bénéficiaires, mais pose globalement la problématique de la pérennisation des actions menées après la phase de financement du projet d'autre part. Le projet est mis en œuvre à travers trois composantes/ effets :

- **Composante/Effet 1 : Les capacités des femmes dans le domaine économique sont accrues**

Il s'agit à travers cette composante/effet, d'appuyer les femmes dans les activités qu'elles mènent, de favoriser leur accès/contrôle aux moyens et facteurs de production (terre, équipements, intrants, formations etc.), de contribuer à diversifier leurs sources de revenus, d'accroître leurs gains, et d'améliorer le système d'exploitation actuellement en pratique. Ainsi, l'accent a été mis sur une meilleure organisation/structuration des associations féminines en vue de valoriser leur apport dans les secteurs productifs et circuits commerciaux. Ces secteurs sont le maraichage, l'agriculture, l'apiculture, l'élevage et l'exploitation du karité dans le cadre du partenariat avec le Projet d'Appui au Groupements Féminins dans l'Exploitation du Karité.

- **Composante/Effet 2 : La promotion des droits humains de la femme est assurée**

La composante vise un environnement juridico-institutionnel favorable à la protection et à la promotion des droits humains des catégories sociales défavorisées par un accès équitable à la justice, renforce la démocratie, la cohésion sociale et l'état de droit. L'approche contribue également à un développement plus équilibré et durable.

- **Composante/Effet 3** : L'intégration du genre dans le processus de formulation, suivi et évaluation des politiques et programmes de développement nationaux et sectoriels est réalisée

La stratégie d'institutionnalisation du genre s'est inscrite ici dans un processus qui vise son intégration systématique dans les politiques nationales et sectorielles de développement. Prendre en compte les préoccupations des femmes et des hommes dans le développement suppose en amont un renforcement des compétences des acteurs de développement y compris les structures. L'accent a été ainsi mis sur l'opérationnalisation de mécanismes et outils viables, l'instauration de partenariats pour que s'opèrent les changements conduisant à l'amélioration de la qualité de vie et à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux opportunités et aux ressources.

Après deux ans et demi de mise en œuvre (pour les premiers microprojets financés et seulement 8 mois pour les derniers microprojets soumis à examen), une évaluation finale a été commise par le PNUD à travers les critères d'appréciation suivants : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact/l'effet et enfin, sur la durabilité/viabilité.

Au terme des investigations, il a été noté du projet des forces/points forts, mais aussi que des faiblesses/points faibles :

- **Points forts :**

- ✓ Le mode de sélection des villages avec une forte implication, des chefs de villages, du comité de sélection, et des représentants des services techniques est pertinent et cohérent avec la démarche participative qui prévaut ;
- ✓ La conception d'actions identifiées à la base est pertinente par rapport à l'objectif global du PAREHF3 et cohérente par rapport à une démarche participative dans un contexte de décentralisation et de lutte contre la désertification et la pauvreté ;
- ✓ L'implication des services déconcentrés de l'Etat à chaque étape du processus est pertinent par rapport à l'objectif global du PAREHF3 et cohérent par rapport à une démarche de gouvernance locale ;
- ✓ L'acquisition formelle des parcelles (PM) est source de garantie et de pérennité des acquis auprès des autorités locales et communales ;
- ✓ Le regroupement des femmes en association a permis l'entente, et la cohésion et les PM sont actuellement des lieux d'échanges et d'émulation entre bénéficiaires.

- **Points faibles :**

- ✓ Les séances d'alphabétisation ont donné très peu de résultats : la proportion de néo-alphabète est toujours en deçà de 10% ;
- ✓ Les puits maraichers ont rarement atteint la profondeur requise permettant une disponibilité en eau pour boucler la campagne maraichère : c'est le cas dans tous les périmètres maraichers (PM) excepté à Palasso où les conditions naturelles sont très favorables. Aussi, la majorité des puits maraichers sont en voie d'effondrement par manque de buse.
- ✓ La mauvaise conception des points d'eau, l'inexistence de moyens d'exhaure supportable par les femmes n'incitent pas à l'optimisme pour la viabilité des activités de maraichage.
- ✓ Les villages bénéficiaires sont très éloignés les uns des autres, ce qui a contribué à une dispersion des efforts du projet ;
- ✓ Les conditions actuelles d'exploitation des PM sont facteurs de surcharge des femmes avec les conditions d'exhaure pénible ;
- ✓ Les revenus tirés des activités sur les PM sont insignifiants par rapport aux financements et aux efforts déployés par les femmes
- ✓ Enfin, il est à reconnaître que la mise en œuvre d'une stratégie réellement participative n'est pas aisée. Les types de problèmes rencontrés sont : l'énormité des distances entre les sites, l'analphabétisme des communautés et la durée très courte pour obtenir les effets et résultats escomptés s'agissant d'un microprojet.

## ❖ **Conclusion et recommandations :**

L'évaluation a privilégié une démarche participative qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs. Elle a été articulée autour des axes majeurs d'intervention suivants: analyse de la documentation existante, la rencontre avec les principaux acteurs concernés et la collecte des informations auprès des groupements cibles. Ainsi, eu égard d'une volonté manifeste de plusieurs acteurs, l'évaluation recommande :

### ▪ ***L'achèvement de ce qui est prévu au terme de la phase actuelle dans une phase transitoire***

En nous fondant sur les résultats de nos constats et analyses, mais surtout sur les attentes et préoccupations fondamentales exprimées par les communautés partenaires (bénéficiaires) du projet, la mission recommande que le PAREHF3, dans sa phase actuelle, puisse bénéficier d'une rallonge d'une année (12 mois) ou phase transitoire nécessaire et suffisante pour achever en particulier les actions/activités des microprojets prévues, planifiées mais qui n'ont pas pu être correctement réalisées dans les termes de la phase actuelle du projet. Cela suppose que le suivi, l'entretien et la gestion des aménagements, des infrastructures et des formations y afférentes dans les villages, soient renforcés et mis en place pour assurer leur viabilité et leur durabilité. Il importe donc que les groupements en l'état actuel très frileux et vulnérable soient, dès maintenant, renforcés dans leur capacité de suivi et de gestion. Les formations les concernant pourront prioritairement être axées sur cette dimension. Cette phase doit nécessairement bénéficier de l'appui institutionnel du MPFFE, singulièrement dans les actions de gestion de la crise qui a principalement affecté les groupes cibles des femmes.

### ▪ ***le renforcement institutionnel du MPFFE***

L'appui institutionnel au MPFFE à travers la mise en œuvre de la PNG/Mali, l'opérationnalisation des mécanismes d'institutionnalisation de la PNG et une meilleure appropriation de l'exécution nationale. Des études peuvent être réalisées pour un meilleur positionnement du MPFFE dans les activités de promotion de l'égalité des sexes et de promotion des femmes. De ce fait, le MPFFE pourra jouer son rôle d'impulsion, de coordination et de leadership dans les domaines de compétences et attributions.

### ▪ ***L'encouragement de la participation politique des femmes pour une meilleure gouvernance***

L'accès des femmes et des hommes à la citoyenneté pleine et entière participe de la bonne pratique de la démocratie, de la gouvernance et de l'état de droit. Pour accroître la représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions, le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant a initié la « Stratégie Nationale pour une participation plus accrue des femmes aux élections générales de 2012- 2014 ». Il s'agira ici d'appuyer le financement d'activités pour améliorer le taux de représentativité des femmes.

Des formations en budgétisation sensible au genre des partenaires des microprojets notamment et des élues (es) des Collectivités territoriales et des services de l'Etat doivent être réalisées. De même que des études pointues doivent être réalisées pour faire le bilan des actions entreprises et identifier de nouvelles stratégies et activités à mener pour une meilleure participation citoyenne égalitaire des femmes et des hommes.

## ▪ **le renforcement d'un environnement juridique favorable à l'égalité de genre**

L'accès différencié des femmes et des hommes au droit et à la justice doit être corrigé par des activités qui s'articuleront autour de la mise en œuvre des textes internationaux et régionaux, CEDEF, Protocole de Maputo.

Le Code des Personnes et de la Famille, récemment adopté ne fédère pas toutes les tendances par des articles discriminations à l'égard des femmes et des enfants (en particulier les filles). Il s'agira ici de mettre en œuvre une véritable stratégie de communication adaptée à différentes catégories sociales d'hommes et de femmes. Entreprendre des larges diffusions du document, le traduire dans les langues nationales et le multiplier (version copie dure et électronique avec des CD etc.) Des conférences –débats et des rencontres avec les juristes pour proposer des stratégies de préservation des acquis des droits des femmes et des filles.

Les organisations de la société civile œuvrant pour la promotion, et la promotion des droits des femmes ont réalisé de nombreuses actions qu'il serait judicieux de capitaliser pour recenser les forces et les faiblesses et proposer des axes d'intervention du MPFFE et ses partenaires dans un meilleur accès à la justice des femmes-filles et des hommes. Enfin, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles en direction de plusieurs publics-cibles dont les hommes figureront en bonne place des actions à entreprendre.

### ❖ **Quelques pistes de réflexions**

De l'analyse de la situation actuelle de crise qui a profondément marqué le pays, il est unanimement reconnu que la situation socio – économique des couches vulnérables en particulier les femmes et les enfants, demeurent davantage précaire. En conséquence, en plus des ces recommandations, l'évaluation suggère :

- ✓ la mise en place au sein du MPFFE d'une cellule de réflexion, d'analyse et d'orientation du Ministère ;
- ✓ une étude d'identification des besoins pratiques et intérêts stratégiques en particulier dans les régions – Nord du pays;
- ✓ l'animation de formation de qualité en matière de Planification et Budgétisation Sensible au Genre (PBSG) au niveau décentralisé ;
- ✓ l'appui à l'élaboration des plans d'actions genre au niveau communal et l'accompagnement de la mise en œuvre des différents plans tant au niveau des communes qu'au niveau des organisations féminines
- ✓ l'étude des filières porteuses spécifiques aux femmes dans chacune des régions pour mieux cerner les opportunités pouvant garantir l'autonomisation, et l'épanouissement des femmes.

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. Contexte de l'évaluation

Le PAREHF3 est un projet d'exécution nationale (NEX), placé sous la tutelle du Ministère de la Promotion de la Femme<sup>1</sup>, de la Famille et de l'Enfant (MPFFE), financé par le Grand - Duché de Luxembourg avec l'appui technique du PNUD. Il a pour but de consolider les acquis des projets précédents d'appui à la promotion de la femme du MPFFE (PAPF, PAREHF1 et 2, Projet Plateformes Multifonctionnelles, PENRAF) et s'inscrit dans un cadre partenarial de mise en œuvre des interventions en faveur de la promotion des femmes et du genre basées sur plusieurs documents de référence dont : les Politiques et stratégies de promotion du genre du MPFFE (2002-2006), les Objectifs du Millénaire pour le développement « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » (OMD 2000-2015), le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2007-2011), le Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Mali (UNDAF 2008-2012) à travers l' Effet 1, les droits humains sont mieux connus et respectés dans le cadre d'une gouvernance démocratique et d'un Etat de droit renforcés, le Programme Indicatif de Coopération Mali/Grand - Duché de Luxembourg (PIC II, 2007-2011<sup>2</sup>).

L'objectif global du PAREHF3 est de contribuer à la réduction des disparités entre les hommes et les femmes aux plans économique, social, juridique et politique. Pour ce faire, le projet intervient au triple niveau macro, méso et microéconomique. Il vise à :

- Renforcer la base économique de la femme en vue de promouvoir son autonomisation, particulièrement dans les cercles de la région de Ségou et de Yorosso (région de Sikasso) ;
- Renforcer les capacités de la femme pour la pleine jouissance de tous ses droits politiques, juridiques et civiques ;
- Assurer l'intégration transversale du genre dans les politiques et programmes de développement de tous les acteurs.

## 1.2. Objectifs et portée de l'évaluation

### 1.2.1. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation finale du PAREHF3 vise deux objectifs:

- Faire le bilan de l'exécution du projet en dégagant les atouts, opportunités et contraintes, à travers une grille d'analyse de 5 critères : (1) la pertinence ; (2) l'efficacité ; (3) l'efficience ; (4) l'impact/l'effet ; et (5) la durabilité/viabilité de l'intervention ;
- Tirer les leçons apprises et formuler des conclusions, les recommandations et proposer/confirmer des pistes pour la formulation du nouveau document de projet. Les TDR de l'évaluation se trouvent en annexe 1.

### 1.2.2. Portée de l'évaluation

Le document de projet « Appui au Renforcement de l'Equité Hommes/Femmes pour la Réduction des Disparités Economiques et Sociopolitiques (PAREHF3) » est signé en juillet 2008, par le Gouvernement de la République du Mali et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le projet a démarré ses activités en mars 2009 pour une durée de 4 ans<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup>Depuis mars 2012 : Ministère de la Promotion de la femme, de la Famille et de l'Enfant (MPFFE) pendant la transition

<sup>2</sup> Thématiques transversales : Promotion du genre

<sup>3</sup>Les grandes orientations de la nouvelle phase, dégagées en concertation avec le MPFFE, la coopération luxembourgeoise et le PNUD, se situent dans la consolidation des acquis et visent le renforcement des capacités

Malgré un démarrage tardif de 07 mois, le Projet a pris fin en décembre 2011. Après la phase de mise en œuvre, le Gouvernement du Mali et ses partenaires techniques et financiers, ont décidé de procéder à une évaluation finale. Il s'agira pour les consultants d'une part, d'établir le bilan des actions réalisées, de capitaliser les acquis, d'en tirer les leçons apprises et, d'autre part de définir des orientations pertinentes dans une perspective de continuation et/ou de réplification de l'expérience.

La présente évaluation finale s'inscrit de ce contexte. Ainsi, en plus de l'introduction et des annexes, le présent rapport est structuré autour de 5 grands chapitres :

- Les objectifs et la portée de l'évaluation ;
- La méthodologie utilisée ;
- Les résultats de l'évaluation ;
- Les leçons apprises;
- La conclusion et les recommandations.

## **2. METHODOLOGIE**

La méthode d'évaluation utilisée est présentée à travers la grille d'analyse et les supports méthodologiques y afférents. Le calendrier de la mission et la liste des personnes rencontrées à Bamako, à Sikasso et à Ségou sont respectivement présentés en annexes2 et 4. Enfin, les contraintes et limites de l'évaluation sont également évoquées.

### **2.1.L'approche**

#### **2.1.1. La grille d'analyse**

La grille d'analyse de cette évaluation finale du PAREHF3 s'appuie sur les critères définis dans les TDR. Elle comporte les éléments d'appréciation suivants :

- la pertinence ;
- l'efficacité ;
- l'efficience ;
- l'impact/l'effet
- la durabilité/viabilité ;

#### **2.1.2. Les supports méthodologiques**

La démarche méthodologique utilisée est de type participatif comme le suggèrent d'ailleurs les termes de référence. Elle est agencée autour de cinq étapes itératives :

- la revue et l'analyse documentaire
- l'élaboration et la validation des outils;
- les entretiens auprès des responsables/ acteurs à Bamako ;
- les investigations sur le terrain dans les régions de Sikasso et Ségou;
- la rédaction du rapport d'évaluation.

### **2.2.Limites de l'évaluation**

La mission d'évaluation a constaté quelques limites qu'il convient de souligner ici, notamment :

- l'absence d'une grande partie du personnel au moment de l'évaluation, en particulier le chargé de suivi évaluation ;
- la durée entre l'arrêt des activités et l'évaluation finale.

### **3. RESULTATS**

#### **3.1. Pertinence**

##### **3.1.1. Par rapport aux besoins et politiques nationaux**

Le PAREHF3 s'inscrit dans la logique de l'orientation du Gouvernement en matière de promotion de la femme et du genre. Il a pour but de consolider les acquis des projets précédents dans le cadre de la mise en œuvre des interventions en faveur de la promotion des femmes et du genre. Il se fonde sur plusieurs documents de référence tels les Politiques et stratégies de promotion du genre du MPFFE (2002-2006), les Objectifs du Millénaire pour le développement à travers l'ODD 3 « Promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes (ODD 2000-2015), le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2007-2011)».

La conception du Projet est donc bien en conformité avec les besoins et politiques nationaux de renforcement des capacités des femmes, de leurs institutions et organisations dans les domaines de la vie socio-économique et politique, d'améliorer l'intégration du genre dans le processus de formulation, de suivi-évaluation dans les politiques et programmes nationaux et sectoriels de développement.

Dans le cadre du genre, les questions d'égalité entre les femmes et les hommes sont et demeurent un défi permanent au développement, à la croissance économique et au bien être des communautés d'une manière générale et par conséquent à la lutte contre la pauvreté. En cela, les objectifs du PAREHF3, s'intègrent dans les orientations stratégiques prioritaires que sont les ODD, l'UNDAF, le PIC et la stratégie genre du SNU fondée sur la PNG/ Mali.

##### **3.1.2. Par rapport aux priorités des parties prenantes et des bénéficiaires.**

Il correspond aux axes de partenariat définis entre le gouvernement du Mali, le PNUD et la Coopération luxembourgeoise, notamment par rapport aux objectifs et stratégies de développement humain durable, notamment le Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Mali (UNDAF 2008-2012) et le Programme Indicatif de Coopération Mali/Grand-duché de Luxembourg (PIC II, 2007-2011).

##### **3.1.3. Par rapport à la synergie et la complémentarité**

Le projet couvre la zone d'intervention de la coopération luxembourgeoise au Mali et s'inscrit dans la recherche de synergies et de complémentarité avec le Projet Karité et les actions de Lux Développement dans les régions de Ségou et Sikasso, ainsi qu'avec les autres projets et programmes du Département.

L'examen du PRODOC montre la pertinence et la cohérence entre l'analyse de la situation, les problèmes de développement identifiés et les 3 effets recherchés par le Projet.

Cependant, il existe des problèmes de cohérence entre les résultats attendus et les activités planifiées et réalisées, en termes de nature, de volume, de couverture géographique et de cibles.

Par exemple, en ce qui concerne l'effet 1, une étude sur les filières porteuses devait être réalisée comme préalable au choix de la nature des interventions. Cette étude n'ayant pas été faite, le projet a privilégié des microprojets dont la pertinence n'est pas toujours établie. Ainsi :

- trois secteurs d'activités ont été privilégiés :
  - ✓ le maraîchage dont les bénéfices économiques pour les femmes par rapport aux revenus, à la charge de travail supplémentaire, aux conditions d'exploitations, ont déjà fait l'objet de remise en question ;
  - ✓ l'apiculture est une activité des hommes et les bénéfices que les femmes peuvent en tirer concernent la transformation et il est apparu que la matière première la plus importante des pommades sont le savon et l'huile d'arachide ;
  - ✓ et enfin, le renforcement de la capacité à travers l'alphabétisation, permettant une autonomie de gestion des activités par les femmes leaders au sein des groupements.
- le volume des appuis : pour un projet de promotion économique, le PAREHF3 a manqué singulièrement d'ambition au niveau des financements.
- Le projet a dispersé ses efforts dans des zones pour lesquelles, d'une part son appui financier est marginal (zones ON et ORS) et d'autre part trop large pour optimiser les suivis. Les difficultés d'accès et l'éloignement des microprojets rendent difficile le suivi et le contrôle par une équipe restreinte installée à Bamako.

Deux stratégies ont été développées dans l'appui aux bénéficiaires : l'appui direct aux organisations et l'appui à travers des ONG. Si la première option offre le double avantage de responsabiliser les bénéficiaires et de bénéficier de l'entièreté du financement, la procédure d'utilisation des ONG installées à Bamako sans représentation locale est porteur de beaucoup de faiblesse, notamment en pertes de ressources et de traçabilité.

En outre, les indicateurs tels que formulés ne permettent pas de mesurer les résultats et les effets, du fait de l'absence de données de référence.

### 3.2. Efficacité

L'analyse de l'efficacité a permis d'apprécier la consistance des acquis du projet en termes d'atteinte des résultats escomptés par rapport aux effets escomptés, le niveau d'atteinte des groupes cibles originalement prévus ainsi la nature des facteurs qui ont favorisé ou limité l'atteinte des résultats. Le tableau ci-dessous présente les activités prévues et le niveau de réalisation de ces activités :

#### Effet 1 : Les capacités des femmes dans le domaine économique sont accrues

Résultats	Activités prévues et planifiées	Activités réalisées	Taux de réalisation
<b>1.1. Les sources de revenus des femmes sont diversifiés et durables dans les zones de Barouéli, Bla, Ségou, Yorosso, Niono et Tominian</b>	▪ Appui technique et financier aux femmes pour le développement de l'élevage, de la volaille et des ruminants	- 1 projet d'élevage caprin et d'agriculture (2 ha niébé et sésame) pour 50 femmes du village de Sienkoro (Barouéli)	50%
	▪ Collecte, traitement et commercialisation du miel par les groupements féminins	- 2 projets d'apiculture à Soké (Bla) et à Diéli N'Gosso (San) en faveur de 90 bénéficiaires dont 22 femmes et 68 hommes	100%
	▪ Appui aux activités de maraîchage des femmes	- 7 projets de maraîchage à Konondimini (Ségou), Bla, Niessoumana (Niono), Doui (Tominian) Diarakungo, Benan et Palasso (Yorosso) 874 bénéficiaires dont 33 hommes	100%
<b>1.2 Les capacités organisationnelles des femmes sont renforcées dans les filières porteuses pour leur épanouissement économique</b>	▪ Etude sur les filières porteuses	<b>Non réalisée</b>	0%
	▪ Mise à disposition des services d'appui - conseil pour aider à la création de conditions juridiques, réglementaires et administratives favorables aux groupements de femmes ▪ Formation en alphabétisation, en gestion et en NTIC	- 1176 femmes formées/sensibilisées en notion de dynamique coopérative dans 42 villages des cercles de Ségou, Yorosso, San, Kadiolo et Sikasso ; - 90 membres de 4 coopératives de Ségou, Sikasso, San et Loulouni formées en gestion coopérative ; - 19 femmes de 7 villages du cercle de Yorosso formées et assistées en création de coopérative. - Mise à disposition des groupements. d'un cahier de gestion de coopérative en Bamanankan	100%
<b>1.3 L'accès aux ressources et la contribution de la femme à la formation de la richesse</b>	▪ Production et partage d'outils d'analyse genre	- Partage	100%
	▪ Intégration de la dimension genre dans les outils de la DNSI	-	

Résultats	Activités prévues et planifiées	Activités réalisées	Taux de réalisation
nationale sont mieux cernés	▪ Appui technique et financier pour la mise en place de bases de données sexo - spécifiques au niveau des CPS des différents départements ministériels	- Financement de 2 voyages de formation sur l'IDISA à Addis Abeba - formation de 28 points focaux des CPS et des agents INSTAT et de Malikunafoni en genre et contribution à l'élaboration du Rapport national IDISA	
	▪ Etude sur les disparités entre hommes et femmes dans le secteur agricole et dans le secteur économique informel	Réalisée par la DNSI	-
	▪ Etude sur la contribution des femmes à l'économie dans la zone Office du Niger	<b>Non réalisée</b>	0%
	▪ Formation au « gender budgeting »	<b>Non réalisée</b>	0%

*De l'effet : globalement on peut constater sur ce tableau que les activités prévues ont connu des niveaux de réalisation assez disparates : des microprojets de faible envergure ont été financés. Ainsi:*

- *Du résultat 1.1., l'activité 3 a été privilégiée : le maraichage dont les bénéfices économiques pour les femmes par rapport aux revenus, à la charge de travail supplémentaire, aux conditions d'exploitations ont déjà fait l'objet de remise en question.*
- *En activité 1.2, une étude sur les filières porteuses devait être réalisée comme préalable au choix de la nature des interventions. Cette étude n'ayant pas été faite, le projet a privilégié des microprojets dont la pertinence n'est pas toujours établie.*
- *Le résultat 1.3 concernant l'accès aux ressources et la contribution de la femme à la formation de la richesse nationale devaient être réalisés à travers des actions structurantes afin de donner les moyens d'orienter les activités en faveur des femmes. Aucune des activités n'a été réalisée. Cette situation pose la question de la capacité de conception et de gestion de procédures de l'équipe (élaboration de termes de références pour les études et processus de recrutement)*

*Certaines activités ont été planifiées sans prendre suffisamment en compte le contexte général : ainsi certaines activités identifiées par le projet n'ont pas pu être réalisées parce qu'elles n'étaient pas prises en compte ailleurs. C'est le cas de l'activité concernant l'intégration de la dimension genre dans les outils de la DNSI et la Production et partage d'outils d'analyse genre.*

**Effet 2: La promotion des droits humains de la femme est assurée**

Résultats	Activités prévues et planifiées	Activités réalisées	Taux de réalisation
<b>2.1. Des groupes de plaidoyer/lobbying sont mobilisés autour du nouveau Code de la personne et de la Famille</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de communication autour du Code</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres de concertation avec le PCDHG, le PROJES et le PAREHF3 et des décisions relatives au partage des activités ont été faites avec les trois partenaires</li> <li>- Financement de conférence de presse organisée par la CNDH pour une meilleure connaissance du Code promulgué</li> </ul>	50%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reproduction et distribution du nouveau Code</li> </ul>	<b>Non réalisée</b>	0%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appui technique et financier aux collectifs de défense des droits humains, et à d'autres fédérations au sein de la société civile telles que le réseau des Femmes Ministres et Parlementaires (REFAMP) et la CAFO, pour la sensibilisation sur le Code</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Journée de concertation » organisée par le MPFFE et les organisations de la société civile féminine et les Associations de protection et de promotion des droits humains avec l'appui technique et financier du PAREHF en vue d'informer sur les points de contestation des articles discriminatoires à l'encontre des femmes et des enfants proposés par les associations islamiques contenus dans le Code</li> </ul>	100%
<b>2.2. L'environnement social et juridique contre les violences faites aux femmes est amélioré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consolidation et synergie entre les différentes initiatives en cours, contre les violences faites aux femmes et la pédophilie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui technique et financier au PNLE pour la production de 800 exemplaires de l'enquête nationale sur l'excision au Mali</li> </ul>	100%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration et mise en œuvre de programmes de sensibilisation destinés et/ou initié par les hommes sur les violences domestiques et sexuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 projets du COFEM, et de l'APSEF sur les violences faites aux femmes et aux filles dans le district de Bamako et dans la commune de Séribaba (Niono) et de l'AFLED sur les femmes et filles déplacées du Nord, victimes de violences</li> </ul>	100%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création des structures de veille et d'actions de proximité contre les violences faites aux femmes et à la petite fille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non réalisée</li> <li>- Prise de contact avec ODEF</li> </ul>	0%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place de centres d'accueil et de prise en charge des victimes de violences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non réalisée</li> </ul>	0%

Résultats	Activités prévues et planifiées	Activités réalisées	Taux de réalisation
<b>2.3. La présentation de rapports qualitatifs sur la CEDEF et sur les recommandations de la Commission de la Condition de la Femme (CCF) est assurée de façon régulière</b>	▪ Etat des lieux des actions menées sur la CEDEF par les Organisations de la Société Civile et les services publiques	- Rapports périodiques (6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> ) élaborés mais non validés	20%
	▪ Mise en place d'un mécanisme de suivi régulier de la mise en œuvre des instruments internationaux concernés	- Le MPFFE a mis en place un Comité regroupant les départements ministériels, la société civile et de projets tels le PAREHF chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations	100%
	▪ Développement d'un cadre de concertation et d'actions pour la production régulière de rapports statutaires sur la promotion de la femme et de la petite fille	- Le Comité a été mis en place, mais peu sollicité par le département	0%
<b>2.4. Des femmes dans les communes rurales des régions de Ségou et de Sikasso sont techniquement et financièrement préparées pour se présenter aux élections législatives et communales 2007-2009</b>	▪ Formation des femmes au leadership	- 2 Projets du REFCOM et de l'AMPPD district de Bamako et cercles de Barouéli, Bla, San et Tominian relatifs à la formation au leadership et gestion communale	75%
	▪ Appui aux plans de communication des femmes candidates	- Femmes formées au leadership, communication positive ou art oratoire, plaidoyer/lobbying en vue de se présenter aux prochaines élections - Organisation de l'atelier « rôle et responsabilités des femmes dans les processus électoraux : enjeux et défis »	75%

Les actions menées en **effet 2**, ont porté fruits : des femmes dans les communes rurales de Ségou et de Sikasso, se sont présentées au cours des élections législatives et communales 2007 - 2009.

On note cependant, bien que promulguée, les différentes contestations sociales autour du Code et son renvoi en deuxième lecture ont empêché la réalisation des activités liées à l'adoption et aux autres activités de communication autour du Code. L'activité préalable d'élaboration d'une stratégie de communication n'a pas été réalisée. Cette lacune n'a pas permis au Ministère et aux faitières de défense des droits des femmes de mener des actions structurées permettant dans un cadre d'organisation.

**Effet 3 : L'intégration du genre dans le processus de formulation, suivi et évaluation des politiques et programmes de développement nationaux et sectoriels est réalisée**

Résultats	Activités prévues et planifiées	Activités réalisées	Taux de réalisation
<b>3.1 : Les capacités d'analyse en genre du Ministère de la Promotion de la femme et de la cellule CSLP sont renforcées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des besoins de formation en genre dans les structures en charge des politiques nationales et des programmes sectoriels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui institutionnel accordé trimestriellement dans le cadre du renforcement des acquis en faveur de la promotion des femmes et du genre du département</li> <li>- Renforcement de capacités de l'équipe du Projet et du Directeur national, de la Directrice Nationale de la Promotion de la Femme, de la Ségale aux sessions régionales et internationales sur la problématique de promotion du genre</li> <li>- Participation aux activités (rencontres, ateliers d'élaboration et/validation de stratégies électorales et autres et plans d'action de mise en œuvre ou de plan d'urgence etc. Des activités considérées comme prioritaires par le MPFFE (élaboration du questionnaire de la CEA sur les stratégies de suivi visant à accélérer la mise en œuvre de la Plateforme de Dakar et du programme d'action de Beijing+15) ont été appuyées</li> </ul>	<b>150%</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration d'un canevas d'appréciation de la mise en œuvre des politiques et programmes en termes de prise en compte de la « dimension genre »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui technique à l'intégration du genre dans le CSCR, le CARI et de certains projets/programmes tels l'IPE, PGPSP, le MAEP etc.</li> </ul>	<b>50%</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation de sessions de formation couplée avec des exercices pratiques de relecture des politiques et programmes sectoriels sous l'angle genre-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'atelier de formation des groupes thématiques sur l'intégration du genre dans les politiques sectorielles en vue d'élaborer le CSCR 2012-2017</li> </ul>	<b>75%</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'un répertoire annoté d'experts nationaux en genre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non réalisé</li> </ul>	<b>0%</b>
<b>3.2. Le profil différencié homme/femme de la pauvreté est élaboré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration d'un profil genre de la pauvreté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non réalisée</li> </ul>	<b>0%</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Publication et diffusion des résultats de l'étude, suivie plaidoyer sur l'équité/égalité du genre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non réalisée</li> </ul>	<b>0%</b>

Résultats	Activités prévues et planifiées	Activités réalisées	Taux de réalisation
<b>3.3. Les mécanismes de suivi-évaluation de la relation « pauvreté/genre » sont mis en place et fonctionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appui technique à la revue annuelle du CSRP et des OMD en vue d'y intégrer la dimension genre</li> </ul>	- Participation aux réunions préparatoires des 3èmes et 4 <sup>ème</sup> rapports de suivi 2010/2011, à l'élaboration du CSCR 2012-2017 et atelier pour l'élaboration et la validation du rapport national sur l'agenda de développement post 2015	<b>50%</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'un cadre de partenariat entre les parties prenantes du suivi-évaluation : Coordination CSLP, ODHD, MPFFE, Points focaux genre des départements ministériels et les organisations de la société civile intervenant dans ce domaine</li> </ul>	Participation à des séances de travail effectuées avec le MPFFE pour définir les modalités de création et la composition d'un cadre de concertation formel entre la CT/CSLP et le MPFFE	<b>25%</b>

*Sur les 4 activités prévues, aucune n'a été effectivement réalisée conformément aux prévisions et celles qui ont été entamées n'ont pas véritablement abouti. La réalisation des premières activités du résultat 3.1. et celui du 3.3. paraissent pertinents, contrairement aux autres. C'est ainsi, qu'on note que la création d'un répertoire annoté d'experts nationaux en genre est déjà menée par le CNDIFE, de même les activités liées au résultat 3.2, ont été prises en compte par l'ODHD.*

### 3.3.Efficience

#### 3.3.1. Utilisation des intrants financiers, humains, techniques et matériels

- Les intrants financiers

Le projet a été financé par le Grand Duché de Luxembourg à hauteur de 1.000.000 euros. Le budget devait être reparti entre les 3 composantes du Projet dans les proportions suivantes : **40% pour** l'effet 1 (Renforcement de la base économique de la femme) ; **25%** pour l'effet 2 de renforcement des droits politiques, juridiques et civiques de la femme et **15%** pour l'intégration transversale du genre. En effet, au total, 7% des ressources devaient rémunérer le PNUD. Les frais de fonctionnement et les frais de gestion s'élèvent respectivement à 83 000 et 30 000 euros.

Le compte ouvert au nom du PAREHF3 était approvisionné trimestriellement par le PNUD en fonction de la planification des activités. Ainsi, la situation financière présentée dans le rapport ne concerne que les fonds gérés au niveau du projet sous forme d'avance. Il convient de signaler que l'absence de la contrepartie du gouvernement dans le PRODOC a privé le Projet des fonds du Budget Spécial d'Investissement (BSI). Ce budget avait été estimé à 63 240 000 FCFA, soit 9,65% du budget total du PAREHF3.

Le tableau suivant fait l'état des dépenses réalisées en fonction de la répartition initiale.

Années	Composantes	Ressources prévues (en euro)	Ressources utilisées (en CFA)
2009	Effet 1	100 000	3 960 016
	Effet 2	45000	4 965 050
	Effet 3	30000	16 271 837
	Coordination	20.000	97 002 637
	<b>Total 2009</b>	<b>175 000</b>	<b><u>122 199 540</u></b>
2010	Effet 1	30 000	47 573 950
	Effet 2	20 000	19 117 950
	Effet 3	15 000	11 112 668
	Coordination	5.000	47 967 592
	<b>Total 2010</b>	<b>65 000</b>	<b><u>118 051 171</u></b>
2011	Effet 1	15.000	68 643 012
	Effet 2	25.000	14 105 850
	Effet 3	00	13 804 426
	Coordination	5.000	21 494 883
	<b>Total 2011</b>	<b>40 000</b>	<b><u>125 772 160</u></b>
	<b>Fonctionnement</b>	83 000	166 465 112
	<b>Total général</b>	<b>280 000</b>	<b><u>366 019 871</u></b>
	<b>% PNUD</b>	30 000	

Comme on peut le constater, un peu plus de la moitié des ressources prévues par le PRODOC a été effectivement utilisée pour financer les activités et le fonctionnement du Projet. A la fin de 2012 (alors même que la situation sociopolitique n'a pas pu permettre de réaliser toutes les activités prévues) le PNUD a annoncé l'épuisement des ressources financières et libéré l'équipe ne conservant que la coordinatrice et le personnel d'appui.

En ce qui concerne, la gestion financière globale du Projet, il est à déplorer que ni la tutelle, ni le PAREHF3 ne peuvent donner la situation exacte de la gestion globale des ressources. L'auditeur

commis pour la vérification des comptes a émis des réserves sur la concordance des états financiers de façon globale et n'a pas pu obtenir du PNUD les explications nécessaires.

Dans les faits, le PRODOC annonce que le PNUD devait rendre compte de l'utilisation des fonds au donateur. Cette option ne permet pas au Ministère de tutelle de se donner les moyens d'apprécier la situation financière du Projet.

- **Les intrants humains**

Le projet devait être mis en œuvre selon la modalité d'Exécution Nationale (NEX) par une Cellule de Coordination, sous la tutelle du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Un Conseiller Technique du Ministère de tutelle a été nommé Directeur National du Projet.

L'équipe technique de coordination comprend une coordinatrice nationale, un expert socio-économiste, un responsable de Suivi-Evaluation, une assistante et un Chauffeur. Au niveau du PNUD, un conseiller au Programme est le point focal du PAREHF3. Deux autres organes ont été mis en place.

Le Comité d'Orientation et de Suivi (COS) ou dans le cas présent Comité de Pilotage (CP) : constitué par le MPFFE, la DCI, le PNUD et le représentant du « Groupe Thématique Genre » des PTF est une instance politique. Ce comité s'est réuni assez régulièrement.

Le Comité d'Analyse et de Sélection des Microprojets est une instance technique constituée du MPFFE, du PNUD, de représentants des Collectifs des Organisations de la Société Civiles, un représentant de la Cellule de Coordination du CSLP. Le comité se réunit pour la sélection des microprojets éligibles sur la base de critères établis et de l'approbation du financement. Cet organe a fonctionné et a travaillé en toute transparence. Ainsi, les projets sélectionnés répondent aux critères établis. Le Comité a été très actif et volontaire, car l'indemnité de transport de 3000 francs ne semble pas être la raison de leur motivation.

Les services régionaux et locaux du MPFFE et les services techniques locaux étaient responsabilisés pour le suivi de proximité.

Le démarrage du projet a été assez laborieux lié d'une part au processus de sélection de la coordinatrice du projet (la remise en cause du PNUD ayant pris la responsabilité de faire le recrutement sans impliquer le Ministère de tutelle), d'autre part à cause du retard accusé dans le recrutement du reste de l'équipe.

Ainsi ce n'est qu'en aout 2009 que le dernier membre de l'équipe a été recruté. Ensuite, il est apparu quelques dissonances par rapport à la constitution de l'équipe : un assistant administratif et financier, et un secrétaire comptable.

Depuis mars 2012, le projet était en phase transitoire à la demande du Ministère de tutelle. Une équipe constituée de la coordinatrice, de l'assistante, d'un chargé de logistique et du chauffeur, a été maintenue au delà des besoins réels jusqu'en octobre 2013, pour assurer un paquet minimum d'activités notamment l'appui du MPFFE et l'accompagnement de l'évaluation finale du projet.

- **Les intrants techniques et matériels**

En termes d'équipement, Le PNUD a acheté pour le compte du Projet un véhicule 4X4 et un équipement informatique jugé suffisant.

Elle a cependant « hérité » du PAREHF2 de certains équipements et matériels. Dans le cadre d'un accord entre le Gouvernement du Mali et le PNUD le projet bénéficie de bureaux, d'eau et d'électricité mis à la disposition par l'Etat.

### **3.3.2. *Efficiences des ressources***

Le PAREHF3 n'a pas pu (comme c'est le cas de tout projet national), bénéficier de la contrepartie de l'Etat pour des questions de procédures depuis la conception et la gestion financière du projet relève de la responsabilité du PNUD qui décaisse les fonds au compte du PAREHF3 en fonction des demandes.

### **3.3.3. *Efficiences des résultats***

Les ressources devaient permettre de réaliser des activités structurantes comme l'étude sur les filières, la formation en budgétisation sensible au genre, l'étude sur les disparités entre hommes et femmes dans le secteur agricole et dans le secteur économique informel, étude sur la contribution de la femme à l'économie dans la zone office du Niger, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication autour du Code. : aucune de ces études n'ont pu être menées.

On note par ailleurs que certaines études planifiées dans le PRODOC avaient déjà été prises en compte par d'autres structures, comme c'est le cas de l'Etude sur les disparités entre hommes et femmes dans le secteur agricole et dans le secteur économique informel, réalisée par la DNSI. Ce qui pose la difficulté de mettre en place un mécanisme de bonne coordination des actions planifiées des différents intervenants qui va au-delà d'un seul Ministère. Ce qui émane d'une vision programmatique que prend en compte l'actuelle nomenclature formée autour du PRODESS par trois départements ministériels.

Le PAREHF3 a cependant contribué à la réalisation de documents majeurs dans le cadre de la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux. Il s'agit notamment l'appui à l'élaboration et à la validation du:

- Rapport du Mali sur l'évaluation de Beijing + 15 en cofinancement avec le PROJES. Le document a été adopté en Conseil des ministres en janvier 2010 et la publication en mille exemplaires a été prise en charge le PAREHF3, avec une diffusion lors de la journée symbolique du 8 mars 2010, Journée Internationale de la Femme ;
- Rapport du Mali sur la Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats sur l'Egalité entre les hommes et les femmes en Afrique, qui a également été adopté en Conseil des Ministres en janvier 2010.

En ce qui concerne les microprojets, le Projet s'est dispersé sur le plan géographique. Il aurait pu optimiser les interventions en se concentrant sur un territoire moins large ; ce qui aurait facilité le suivi et s'adresser à des poches de pauvreté.

Le financement des microprojets est en moyenne de 10 000 000 francs CFA et 10 financements ont été réalisés. La faiblesse des ressources engagées interroge la capacité du Projet à renforcer la base économique de femmes en nombre conséquent. En outre aucun microprojet n'est vraiment abouti et exige des financements additionnels pour leur exploitation efficace. C'est le cas de tous les microprojets de périmètres maraichers, dont un seul, celui de Palasso, est viable.

Les appuis de réhabilitation ne paraissent pas vraiment opportuns et ne permettent d'apprécier l'impact du projet. En réalité, il est difficile d'expliquer l'intervention du PAREHF3 dans une zone comme celle couverte par l'Office du Niger ou l'Office riz Ségou où les interventions au bénéfice des femmes sont plus importantes et plus durables.

Les bénéfices tirés de l'exploitation, qu'il s'agisse des périmètres comme de l'apiculture ou les bénéfices de quelques morceaux de savons ne paraissent pas de nature à pérenniser les ressources des femmes.

Les documents de projets élaborés justifient la viabilité financière des microprojets par une possibilité d'exploitation annuelle des périmètres ; mais aucun n'est en mesure de le faire sauf celui de Konodimini ou le périmètre aménagé par l'ORS offre toutes les garanties de disponibilité en eau.

A titre d'illustration, le montant total annuel tiré des produits dérivés de l'apiculture fabriqués par l'ensemble des femmes bénéficiaires est 55 600 FCFA à travers la fabrication et la vente de 54 morceaux de savon et 56 pots. La deuxième année, les mêmes bénéficiaires femmes de Djéli N'Gosso ont affirmé n'avoir rien entrepris parce que la campagne de charité a été bonne.

En ce qui concerne le renforcement des capacités en alphabétisation, les résultats obtenus en fonction des ressources allouées ne sont pas convaincants : au plus environ 10% des femmes formées peuvent lire et écrire. En réalité, les nombreux cas de déperdition sont en rapport avec l'âge, et la disponibilité. Ainsi, les apprenantes doivent faire l'objet d'une sélection rigoureuse selon la disponibilité, la volonté/motivation, l'intérêt et des habiletés réceptive dans une tranche d'âge de 25 à 35 ans au plus.

On note par ailleurs certains détournements d'activités et cela de façon récurrente avec l'éloignement structurel du projet des bénéficiaires.

Dans le cadre du renforcement des capacités des cadres du MPFFE et de la Cellule CSLP en matière de prise en compte du genre dans la formulation, la planification et le suivi évaluation des politiques et programmes de développement, l'activité principale est l'identification des besoins de formation en genre dans les structures en charge des politiques nationales et des programmes sectoriels. Les activités réalisées sont la formation du Directeur National du PAREHF3, « L'interdiction internationale de la discrimination raciale » et l'appui à la Directrice Nationale de la Promotion de la Femme pour la participation au lancement de la Décennie de la Femme Africaine à Nairobi (Kenya). Ce qui dénote de la nécessité de clarifier au besoin le contenu et les activités éligibles pour les résultats.

Dans le cadre du suivi des microprojets, au niveau méso- économique, le PAREHF a procédé au renforcement de capacités du personnel des deux DRPF3 de Ségou et de Sikasso.

### 3.4.Effets/ Impacts induits

#### **Effet 1 : Les capacités des femmes dans le domaine économique sont accrues**

Pour l'atteinte de cet effet, quatre domaines d'activités ont été ciblés: le maraîchage, l'apiculture l'élevage et l'alphabétisation fonctionnelle (gestion).

#### ❖ **Le maraîchage**

Il est de loin l'un des secteurs phares des microprojets financés. Au total, sept groupements de 874 bénéficiaires directs, dont seulement 33 hommes ont été appuyés dans ce domaine à travers les périmètres maraîchers dont 04 dans la région de Ségou et 03 dans la région de Sikasso. Il s'agit de :

- l'association « Tiésiri Ton » de Konodimini, (cercle de Ségou): 213 femmes et 4 hommes ;
- l'association Benkadi de la commune de Bla, : 72 femmes ;
- l'association « Seniwé » de Doui, (cercle de Tominian) : 43 femmes et 27 hommes ;
- l'association des femmes de Niessoumana (cercle de Niono,) : 172 femmes ;
- l'association des femmes de Benan (cercle de Yorosso) : 47 membres dont 2 hommes ;
- l'association « Gnoubangnon » des femmes de Palasso, (cercle de Yorosso): 226 femmes ;
- et de l'association des Femmes de Diarakungo, (cercle de Yorosso) : 60 femmes.

#### **Encadré 1 : Caractéristiques des sites d'intervention**

*Les sites de Yorosso en zone aride appartient aux écosystèmes les plus dégradés et pauvres de la région de Sikasso. Le cercle est situé dans la bande trans-sahélienne à l'intersection des axes transfrontaliers Mali-Burkina-Faso.*

*Les sites de Ségou représentatifs de la zone humide et semi humide. Les sites en particulier ceux de Niono sont caractérisés par des grandes potentialités techniques et hydrologiques avec l'intervention de l'ORS depuis plusieurs décennies.*

Les différentes réalisations ont consisté :

- à l'aménagement et la clôture de 09 périmètres maraîchers et agricole d'une superficie totale de 15 ha dont la réhabilitation par raccordement de 2 périmètres à un château d'eau (Konodimini), l'apport d'un groupe électrogène (Bla) et la réparation des vannes de retenue d'eau (Niessoumana);
- au creusement de 24 puits et la construction de 38 bassins de stockage de l'eau ;
- à la dotation de divers petits matériels, brouettes, pics, pelles, seaux etc. et des semences améliorées (pommes de terre, carotte, aubergine, betterave, riz etc.). Enfin 02 charrettes et 02 ânes ont été fournis à l'association féminine de Palasso dont le choix s'est porté sur un projet intégré de maraîchage et d'exploitation d'un champ de riz ;
- au renforcement des capacités en alphabétisation fonctionnelle d'environ 422 personnes dont une dizaine d'hommes ;
- au renforcement des capacités en gestion de 203 personnes dont une dizaine d'hommes ;
- au renforcement des capacités en techniques de production, de conservation, de commercialisation maraîchère et en vie associative pour environ 260 personnes y compris d'une dizaine d'hommes ;

Parallèlement des séances d'information et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et aux filles, la lutte contre le VIH/Sida ont été faites pour 180 personnes dans les zones où une certaine méconnaissance des droits des femmes et des filles a été signalée.

Les différentes chefferies villageoises et les populations des localités concernées ont adhéré aux projets et respecté leurs engagements en attribuant les parcelles et en fournissant la main -d'œuvre et divers matériaux de construction.

Les activités de production et de commercialisation de plusieurs variétés de légumes ont été effectuées :

- riziculture, maïs et gombo en hivernage ;
- pomme de terre, salade, carotte, chou, betterave, tomate, aubergine, (saison froide et chaude.

Malgré, la faible portée des financements dénoncés plus haut, les revenus générés sont significatifs auprès des bénéficiaires. Par campagne, les revenus générés varient d'un groupement à l'autre et en fonction des conditions d'exploitation. Ils varient en moyenne de 8500 à Doui, 11 500 frs à 30 000 frs à Benan, 6500 à 40 000 frs à Palasso, et 50 000 frs à 200 000frs à Niéssoumana..

Les revenus assez substantiels sont générés dans les zones où l'eau est disponible en permanence.

Sur le plan institutionnel, il ressort une meilleure organisation/structuration des groupements et associations qui commencent à appliquer les principes de gouvernance et à utiliser les outils de gestion.

Tous les groupements ont mis en place des caisses collectives alimentées par les cotisations et quotes-parts des ventes des produits soit pour des réaliser des investissements communautaires soit pour se parer contre d'éventuels risques. Cette organisation peut constituer un facteur de durabilité des activités.

Malgré ces points positifs, la disponibilité d'eau en permanence est l'un des défis au niveau de certains PM, tels qu'à Benan, Diarakungo, et à Doui. A Benan et à Diarakungo les puits sont de faible profondeur (4à 6m à Doui et 12 à 13 pour Diarakungo). A Doui, bien que les puits soient de 18 m de profondeur, les charges d'eau restent encore très faibles. Ces puits n'ayant pas atteint la nappe phréatique, leur capacité d'approvisionnement en eau est fonction selon que la pluviométrie a été bonne ou mauvaise. Ainsi, la campagne en cours (2013 – 2014) est compromise à cause du déficit pluviométrique particulièrement constaté dans le cercle de Yorosso.

L'ensemble des puits de ces sites sont aussi menacés d'effondrement, par manque de buses. Par ailleurs, on note que les profondeurs souhaitées pour ces puits qui sont de plus de 18 m, interpelle la charge de travail liée à l'exhaure. L'effort actuel d'arrosage des planches risque de compromettre la politique d'allègement des charges de travail des femmes.

A Bla, le système de drainage est défectueux. La tuyauterie mal nivelée et exposé en surface, s'est soldée par une dégradation de l'ensemble du système d'irrigation.

#### ❖ L'apiculture

Elle a été menée dans deux groupements mixtes de la région de Ségou. IL s'agit de la Coopérative des apiculteurs de Sôké (cercle de Bla) avec 25 personnes dont 10 femmes et l'association « Di Bo Ton » de Diéli N'Gosso (cercle de San) constituée de 65 personnes, dont 12 femmes, soit un total de 90 bénéficiaires, dont 22 femmes. De ces groupements, seuls les hommes avaient déjà une expérience dans la production et commercialisation du miel.

#### **Encadré 2 : Point de vue partagé des femmes :**

En dépit des revenus générés, les PM ont contribué à la disponibilité des produits frais, et l'amélioration de la qualité nutritionnelle à travers l'autoconsommation. Pour les femmes, les PM sont aussi des lieux de retrouvailles et d'échanges.

#### **Encadré 3 : Des initiatives porteuses des femmes de Palasso**

Le groupement des femmes de Palasso, grâce aux activités d'agriculture et de maraichage ont réalisé certains investissements dans leur village dont :

- La construction d'un magasin
- L'électrification solaire du centre de santé
- L'octroi de crédit aux hommes à un taux de 5%
- Le crédit de leur production de riz aux villageois.

Les groupements ont été appuyés, formés et accompagnés dans la production et la commercialisation du miel et dérivés, notamment :

- 123 ruches (améliorées) kenyanes et nombreux petits matériels et autres accessoires : 100 enfumeurs, 02 presses à miel, 48 moules à savon, 02 masturbateurs, 100 combinaisons, 100 masques, des gants, bottes etc. achetés pour les deux organisations ;
- de la formation de 30 hommes en techniques améliorées de production de miel par le Président de la Coordination Régionale des Apiculteurs de Ségou ;
- de la formation de 24 personnes (22 femmes et 02 hommes) en techniques de transformation et de commercialisation du miel (savon, pommade);
- de la formation de 41 personnes (26 hommes et 15 femmes) en alphabétisation et en gestion.

Pour les deux campagnes de production apicole, la coopérative de Sôké enregistre les chiffres suivants : 600 kg de miel brut récolté dans les ruches traditionnelles pour 290 litres de miel pur à raison de 1 500 FCFA/ litre et 150 kg de miel brut récolté dans les ruches kenyanes pour 100 litres de miel pur à raison de 1 500 FCFA/ litre. Deux cent vingt cinq (225) morceaux de savon et 170 pots de pommade ont été produits à (600FCFA/l'unité). Les revenus supplémentaires générés sont d'environ 810 000 FCFA pour le miel et de l'ordre de 282 950 pour le savon et la pommade au bénéfice des femmes

Par contre, l'association de Dili N'Gosso n'a pas atteint les mêmes performances, en termes de production : 150 kg de miel brut récolté pour 90 litre de miel pur pour les ruches collectives et 40 kg de miel brut récolté pour 22 litres de miel pur pour les ruches individuelles. Les revenus collectés sont de l'ordre de 90 000 FCF (90 litres de miel vendu à 1000 FCFA/l) et 28 350 FCFA (38 bouteilles de 33 cl vendues à 750FCFA/bouteille). Le montant global est d'environ 118 350FCFA. Pour ce qui concerne les produits dérivés fabriqués par les femmes, 54 morceaux de savon et 56 pots ont été commercialisés à 55 600 FCFA, soit 500FCFA/article.

Cet écart s'explique non seulement par le dynamisme des membres de la coopérative de Sôké et par la situation géographique, au bord de l'axe goudronné et aussi de leur professionnalisme dans le secteur, dont ils ont su tirer avantage. Toutefois l'irrégularité des pluies a entraîné une diminution des colonies d'abeilles. De plus, de l'avis des spécialistes, un temps d'adaptation leur est nécessaire pour se familiariser avec les ruches améliorées.

#### ❖ L'élevage

L'association des Femmes de Sienkoro (103 femmes), dans la commune de Barouéli, région de Ségou a bénéficié de l'équipement agricole (04 bœufs de labour, 02 charrues, 01 charrette, 01 ânesse), de l'octroi de 50 chèvres réparties entre 50 femmes (système de revolving) et de la construction/équipement d'un centre d'alphabétisation fonctionnelle. Deux (02) ha, cédés aux femmes par la chefferie du village sont exploités (01 ha en niébé et 01 ha en sésame) durant la campagne hivernale. Selon les bénéficiaires, actuellement 100 femmes ont pu déjà recevoir une chèvre.

#### **Encadré 4 : La chaîne d'exploitation du miel**

Elle est basée sur une division traditionnelle des tâches conférant aux hommes le travail de production du miel et aux femmes les activités de transformation et de commercialisation des produits, notamment le savon et la pommade.

Cependant les investissements réalisés comme les bénéfices tirés de la chaîne d'exploitation n'a pas permis aux femmes d'en tirer des avantages importants.

Dans une option de synergie, les 02 microprojets de promotion de l'apiculture évoluent dans des villages encadrés par le Projet Karité.

### ❖ **Formation en alphabétisation**

Le renforcement des capacités pour une réelle autonomisation des bénéficiaires est un axe majeur du PAREHF3. C'est pourquoi, l'éligibilité des microprojets de promotion économique à un financement est subordonnée à l'insertion d'un volet relatif à la formation en alphabétisation et en gestion.

Ainsi 547 personnes, dont 537 femmes et 11 hommes ont été formés en alphabétisation fonctionnelle et en gestion, dont: 72 femmes à Bla, 15 hommes et 12 femmes à Sôké, 11 hommes et 3 femmes à Dili N'Gosso, 120 à Palasso, 55 femmes à Diarakungo, 47 femmes à Benan, 30 femmes à Sienkoro, 40 femmes à Séribala, 50 femmes à Doui et 50 à Niessoumana.

Les séances d'alphabétisation ont donné très peu de résultats : la proportion de néo-alphabète est toujours en deca de 10%. Ainsi, l'alphabétisation doit faire l'objet d'une sélection rigoureuse tant sur les tranches d'âges, que sur la motivation et l'intérêt des auditeurs/trices.

## **Effet 2 : La promotion des droits humains de la femme est assurée**

Les activités programmées sont:

- ***L'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de communication autour du Code.***

Les responsabilités ont été redistribuées entre les partenaires devant soutenir l'adoption du Code dans sa première version soumis à l'Assemblée Nationale. Ainsi il a été retenu que le PROJES, le PCDHG allaient élaborer le document de stratégie et que plus tard le PAREHF3 allait intervenir pour financer les activités de communication autour du Code.

Des partenaires de la société civile (le Groupe Pivot Droits et Citoyenneté de la Femme (GP/DCF) et WILDAF<sup>4</sup>/Mali) ont été mandatés pour produire le document de « Stratégie de communication ».

Il n'aurait certainement pas empêché les associations religieuses islamiques, plus organisées avec une capacité de mobilisation plus importante de construire le lobbying anti code, mais aurait pu donner un cadre d'intervention plus structuré.

Le PAREHF3 a cependant apporté un appui technique et financier au MPFFE pour organiser une journée de concertation avec la société civile féminine et les associations de protection et de promotion des droits humains.

- ***L'élaboration et mise en œuvre de programmes de sensibilisation destinés et/initiés par les hommes sur les violences domestiques et sexuelles.***

Dans le cadre de ce volet, trois activités ont été menées, l'appui au Programme national de lutte contre l'excision (PNLE) et le financement de deux microprojets l'un dans le District de Bamako, exécuté par le COFEM<sup>5</sup> et l'autre dans la commune de Sérivala.

- ***L'état des lieux des actions menées sur la CEDEF par les Organisations de la Société Civile et les services publics.***

La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF) a été ratifiée par le Mali par l'Ordonnance n°85/13 P-RM du 10 septembre 1985. En 1986, le Mali a déposé son rapport initial.

Chaque quatre ans, Les Etats parties sont invités à présenter un rapport périodique sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif etc. en vue de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la CEDEF. C'est lors de la 34<sup>ème</sup> session du Comité des Nations unies pour l'Élimination de la discrimination à l'égard des femmes, tenue à New York en 2006, que le Mali a présenté en un rapport unique les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> rapports périodiques sur la mise en œuvre de la CEDEF. Dans ses observations le comité accordait la possibilité au Mali de présenter en 2010 un rapport unique regroupant son 6<sup>ème</sup> rapport périodique, attendu en octobre 2006, et son 7<sup>ème</sup> rapport périodique, attendu en octobre 2010.

Le rapport final qui doit être transmis à l'ONU pour examen et passage du Mali à la Commission ad hoc, n'est toujours pas disponible.

---

<sup>4</sup> WILDAF : Women in Law and Development in Africa

<sup>5</sup> COFEM : Collectif des Femmes du Mali

- **la mise en place d'un mécanisme de suivi régulier de la mise en œuvre des instruments internationaux concernés.**

Un comité ad hoc a été mis en place et s'est réuni dans le cadre de l'atelier de validation de la CEDEF.

- **le développement d'un cadre de concertation et d'actions pour la production régulière de rapports statutaires sur la promotion de la femme et de la petite fille.**

Dans le cadre d'un suivi régulier de la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux, deux activités ont été réalisées, il s'agit notamment de:

- l'appui à l'élaboration et à la validation du Rapport du Mali sur l'évaluation de Beijing + 15 en cofinancement avec le PROJES. Ce document a été adopté en Conseil des ministres en janvier 2010. Le PAREHF3 a également pris en charge la publication du document dont la diffusion (mille exemplaires) a été faite à partir de la journée symbolique du 8 mars 2010, Journée Internationale de la Femme ;
- l'appui à l'élaboration et à la validation du Rapport du Mali sur la Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats sur l'Egalité entre les hommes et les femmes en Afrique, qui a également été adopté en Conseil des Ministres en janvier 2010.

- **la formation des femmes au leadership**

Deux microprojets, exécutés l'un par le REFCOM<sup>6</sup> dans le district de Bamako et l'autre, par l'ONG AMPPD-Yiriwaton<sup>7</sup> dans la région de Ségou (cercles de Barouéli, Bla, San et Tominian) œuvrent pour améliorer la participation des femmes élues communales à la vie publique et à la prise de décisions.

Au total, 50 femmes conseillères municipales et 04 conseillers communaux des six communes du district de Bamako ont été formés sur le thème « Leadership et gestion communale ». Les principaux thèmes développés s'articulaient autour du leadership, des différents éléments de la gestion communale (organes de gestion, budget communal, compte administratif et compte de gestion). L'appui à la participation des femmes à la prise de décisions, la responsabilisation des femmes élues locales dans la gestion effective des communes, du Conseil du district et du Haut Conseil des Collectivités Territoriales complétaient les thèmes traités.

---

6 REFCOM : Réseau des Femmes Conseillères Municipales du Mali

7 AMPPD-Yiriwaton : Association Malienne pour la Promotion Socio-Economique des Populations Défavorisées

***Effet 3 : L'intégration du genre dans le processus de formulation, suivi et évaluation des politiques et programmes de développement nationaux et sectoriels est réalisée***

La stratégie d'institutionnalisation du genre a été inscrite dans un processus qui vise son intégration systématique dans les politiques nationales et sectorielles de développement. Prendre en compte les préoccupations des femmes et des hommes dans le développement suppose en amont un renforcement des compétences des acteurs de développement y compris les structures. L'accent a été mis sur l'opérationnalisation de mécanismes et outils viables, l'instauration de partenariats pour que s'opèrent les changements conduisant à l'amélioration de la qualité de vie et à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux opportunités et aux ressources.

Cette composante/ effet a été cerné à travers une gamme d'activités spécifiques, mais complémentaires, notamment :

- ***Identification des besoins de formation en genre dans les structures en charge des politiques nationales et des programmes sectoriels***

Elle s'est concrétisée par la participation/formation de certains cadres du département sur « l'interdiction internationale de la discrimination raciale<sup>8</sup> » et au lancement de la Décennie de la Femme Africaine à Nairobi (Kenya).

- ***l'élaboration d'un canevas d'appréciation de la mise en œuvre des politiques et programmes en termes de prise en compte de la dimension genre »***

Le projet a participé aux différents ateliers d'élaboration et de validation des documents de Politique Nationale Genre du Mali, (PNG) et de son Plan d'Action 2011-2013, de la Stratégie de vulgarisation de la PNG, et du Manuel de procédures du système de suivi-évaluation.

Dans le cadre de l'intégration du genre dans les politiques et stratégies sectorielles, le Projet a participé entre autre à la validation de l'« Etude sur l'état d'intégration d'une perspective genre dans le secteur de la sécurité au Mali », à la réunion sous-régionale des Ministres en charge de la question de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes, tenue à Ouagadougou au Burkina Faso, au Symposium international sur le « Partage des expériences en matière de Développement Humain et du suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement en Afrique, co-organisé par la République du Mali (MDSSPA) et le PNUD (ODHD).

- ***l'appui institutionnel au MPFFE***

Cet appui technique et financier du PAREHF3 s'est inscrit dans la mise en œuvre des activités de capitalisation des acquis enregistrés et l'amélioration de la visibilité du MPFFE dans les domaines spécifiques de déroulement des Journées commémoratives (8 mars, 15 mai, 31 juillet, 15 octobre).

Ainsi, trois films documentaires ont été réalisés et diffusés sur les antennes, il s'agit de : « *Lutte contre l'exploitation des femmes et des filles* » à l'occasion de La Journée Panafricaine des Femmes, le 31 juillet, « *Les Femmes Rurales au cœur de l'Innovation* » pour la Journée Internationale de la Femme Rurale, le 15 octobre, et « *l'Infatigable Tantie Sira Diop* » de Fatoumata Somé Coulibaly dite FC.

---

<sup>8</sup> Organisée à l'Institut International des Droits de l'Homme à Strasbourg (France) en juillet 2010

- ***Elaboration d'un profil genre de la pauvreté***

Dans ses zones d'intervention, le projet a mené d'intenses actions d'informations en vue de la collecte des indicateurs de référence (situation de départ) sur la situation socioéconomique et sociopolitique et juridique des femmes.

- ***Appui technique à la revue annuelle du CSCRП et des OMD***

En vue d'y intégrer la dimension genre, le projet a participé aux réunions préparatoires des 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>ème</sup> Rapports de suivi 2010 et 2011 de la mise en œuvre du document de Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRП). En prélude, il a mené une formation en genre au cours de laquelle, toutes les thématiques étaient traitées en lien avec le genre : cadrage macroéconomique et genre, genre en lien avec les secteurs mines et énergie, facteurs d'amélioration de la productivité des femmes dans les secteurs productifs, genre et croissance démographique et croissance économique, genre et développement humain et réduction des inégalités, genre et participation à la vie publique et aux prises de décisions, genre et développement institutionnel et décentralisation.

- ***Mise en place d'un cadre de partenariat entre les parties prenantes du suivi-évaluation : coordination CSLP, ODHD, MPFFE, Points focaux genre des départements ministériels et les organisations de la société civile intervenant dans le domaine***

Des contacts ont été pris dans la perspective de créer un cadre de concertation entre le MPFFE et la Cellule CSLP. Une séance de travail avait été effectuée pour définir les modalités de création et la composition d'un cadre de concertation formel entre la Cellule CSLP et le MPFFE. Ce mécanisme a pour but d'améliorer la prise en compte du genre dans les documents du CSCRП.

### **3.5. Durabilité/viabilité**

#### **3.5.1. Capacité institutionnelle**

Le PAREHF3 est sous la tutelle du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MPFFE), il est financé par la Coopération du Grand - Duché de Luxembourg à travers le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

L'ancrage institutionnel du PAREHF3 se situe au niveau du Secrétariat Général du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant avec la nomination d'un Directeur National chargé de la supervision des différentes composantes du projet.

Au niveau régional, l'implication des structures déconcentrées du MPFFE et décentralisées, notamment les mairies a permis une meilleure intégration des activités du Projet dans les différents PDSEC. Les services déconcentrés ont été aussi responsabilisés pour l'identification des appuis et le suivi accompagnement des organisations bénéficiaires à la base.

Au niveau local, il ressort une meilleure organisation/structuration des groupements et associations qui commencent à appliquer les principes de bonne gouvernance démocratique et à utiliser les outils de gestion. L'existence de caisses collectives alimentées par les cotisations et quotes-parts des ventes des produits pour des investissements et pour se parer contre d'éventuels risques constitue un élément de durabilité des activités.

#### **3.5.2. Capacité technique et organisationnelle**

Le PAREHF3 s'est inspiré du principe de la gouvernance démocratique, basé sur une approche inclusive de participation et de gestion concertée des actions et stratégies développées par le programme. La synergie, la coordination des actions constituent les axes majeurs de la bonne marche du dispositif d'ensemble mis en place.

Le cadre institutionnel et de gestion ainsi conçu comprend les trois mécanismes de gestion et de coordination suivants situés à différents niveaux :

- La **Cellule de Coordination (CC)** du PAREHF3 est une structure légère formée de l'équipe technique et du personnel d'appui du programme (une Coordinatrice, un Expert Socio-économiste/Responsable du suivi-évaluation, un Assistant Administratif et Financier, une Assistante d'équipe et un Chauffeur). La Cellule de Coordination est chargée de la mise en œuvre effective des activités programmées sous la direction et l'approbation du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MPFFE), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et selon les modalités de l'exécution nationale (NEX). La Cellule de Coordination élabore les plans d'activités (annuel et trimestriel) avec les budgets (PTBA) correspondants, suivant le principe de la gestion axée sur les résultats, les demandes d'avance de fonds, les rapports financiers et rapports d'activités à soumettre au MPFFE. Elle reçoit les requêtes de financement avant leur soumission au comité correspondant qui les approuve. Elle assure le suivi régulier des activités et rend compte de l'évolution du programme. Elle prépare les visites de terrain, les réunions de revue tripartite et les évaluations internes.
- Le **Comité de Pilotage (CP)** du PAREHF3 comprend les structures figurant dans l'organigramme décrit dans les pages qui suivent, à savoir le MPFFE, la Direction de la Coopération Internationale (DCI), le PNUD, la Mission de la Coopération du Grand - Duché de

Luxembourg à Dakar, la Cellule de Coordination du PAREHF3. Le Groupe thématique des Partenaires techniques et financiers sur le Genre (GT/GED) sera représenté par l'Ambassade du Canada, Chef de file des PTF dans la thématique genre et développement et le cas échéant par le Fonds de développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM). Le Comité de Pilotage veille à la bonne marche du programme et est responsable de la tenue de la revue tripartite annuelle du programme. Celle-ci est convoquée par le MPFFE.

- Le **Comité d'Analyse et de Sélection des Microprojets (CASMP)** est une instance technique regroupant des compétences diverses provenant des services de l'administration publique et de la société civile et qui a pour mission d'accompagner le PAREHF3 dans le processus de sélection, de suivi et d'évaluation des microprojets.

### **3.5.3. Appropriation du projet par les bénéficiaires**

Deux types de microprojets ont été portés par le PAREHF3, l'un directement par les bénéficiaires et l'autre par les ONG partenaires. Pour les deux cas, les microprojets ont suivi la démarche participative dans leur processus d'identification, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi – évaluation. Cette est validée par la soumission des requêtes au CASMP et/ou aussi à travers des missions conjointes DRPFEE- PAREHF et souvent le PNUD.

Des investigations, il ressort que les projets ont été élaborés par les services d'appuis et soumis à financement au nom des bénéficiaires, qui n'en maîtrisent pas toujours le contenu. De même, il y a toujours un homme (bien n'étant une entrave majeurs dans la plupart des cas) qui accompagne les bénéficiaires et qui dans les faits gère le Projet. Les conditions d'appropriation du Projet par les bénéficiaires directs ne sont donc pas totalement réunies. Ne maîtrisant, ni les caractéristiques techniques les plus performants, ni la gestion de contrat, les femmes sont à la merci aussi bien des hommes qui sont de fait le responsable comme des prestataires de services.

Aussi, la durée de mise en œuvre des microprojets ne donnent pas l'occasion de faire les améliorations nécessaires pour permettre aux cibles de tirer le plus grand profit des réalisations.

### **3.5.4. Partenariat**

Le PAREHF3 participe activement à l'ensemble des réunions, rencontres et ateliers organisé par le MPFFE.

Un partenariat est établi avec le projet Karité (ONUDI) à travers l'appui technique et financier pour le renforcement des capacités organisationnelles des groupements féminins exploitant le karité. Des échanges de synergie et d'actions sont aussi établis avec les projets/programmes du Ministère, notamment, le Projet d'Égalité entre les Femmes et les Hommes (PROJES), le Projet de Renforcement des Capacités des Organisations Féminines du Mali (RECOFEM), le Projet Promotion des Droits Humains et l'Égalité et l'Équité de Genre (PDHEG) etc.

Le PAREHF3 pour optimiser les résultats devaient nouer des partenariats aussi bien avec les autres projets du Ministère, qu'avec ceux bénéficiant des financements de la coopération luxembourgeoise, des ministères sectoriels et des cadres et structures afin de favoriser l'intégration du genre.

Ce rôle exigeait non seulement une forte capacité de négociation du ministère et des capacités d'intervention au niveau macro, micro et méso que la seule coordinatrice ne pouvait assumer efficacement.

En ce qui concerne le MPFFE, il reste une constante « Le Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de l'enfant peine à sortir de l'approche projet et à jouer pleinement son rôle d'intégration transversale du genre dans les stratégies de développement » et manifestement le PAREHF3 n'a pas pu apporter les appuis nécessaires.

Si « Le Ministère n'a pas suffisamment joué son rôle de promotion des droits des femmes en apportant un plaidoyer fort dans le cadre de l'adoption du Code des personnes et de la famille » le PAREHF 3 qui devait l'appuyer en mettant les outils en œuvre, ne l'a pas fait. Avec les autres projets, les exigences de partenariat se sont limitées à quelques rencontres et aucune des activités qui devaient être réalisées ne l'ont été.

Le PAREHF3 n'a pas profité des avantages liés à l'exécution des programmes comme Lux développement qui est parvenu à régler certains problèmes auxquels le PAREHF3 se trouve confronté.

## 4. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX CONSTATS

### ▪ Points forts

- ✓ Le mode de sélection des villages avec une forte implication, des chefs de villages, du comité de sélection, et des représentants des services techniques est pertinent et cohérent avec la démarche participative qui prévaut ;
- ✓ La conception d'actions identifiées à la base est pertinente par rapport à l'objectif global du PAREHF3 et cohérente par rapport à une démarche participative dans un contexte de décentralisation et de lutte contre la désertification et la pauvreté ;
- ✓ L'implication des services déconcentrés de l'Etat à chaque étape du processus est pertinent par rapport à l'objectif global du PAREHF3 et cohérent par rapport à une démarche de gouvernance locale ;
- ✓ L'acquisition formelle des parcelles (PM) est source de garantie et de pérennité des acquis auprès des autorités locales et communales ;
- ✓ Le regroupement des femmes en association a permis l'entente, la cohésion et les PM sont actuellement des lieux d'échanges et d'émulation entre bénéficiaires.

### ▪ Points faibles

Malgré les points forts constatés, des failles importantes ont été constatées dans la gestion des contrats des prestataires et la quantité et la qualité du matériel fournis :

- ✓ Les séances d'alphabétisation ont donné très peu de résultats : la proportion de néo-alphabète est toujours en déca de 10% ;
- ✓ Les puits maraichers ont rarement atteint la profondeur requise permettant une disponibilité en eau pour boucler la campagne maraichère : c'est le cas dans tous les périmètres maraichers (PM) excepté à Palasso où les conditions naturelles sont très favorables. Aussi, la majorité des puits maraichers sont voie d'effondrement par manque de buse ;
- ✓ La mauvaise conception des points d'eau, l'inexistence de moyens d'exhaure supportable par les femmes n'incitent pas à l'optimisme pour la viabilité des activités de maraichage ;
- ✓ Les villages bénéficiaires sont très éloignés les uns des autres, ce qui a contribué à une dispersion des efforts du projet ;
- ✓ Les conditions actuelles d'exploitation des PM est facteur de surcharge des femmes avec les conditions d'exhaure pénible ;
- ✓ Les revenus tirés des activités sur les PM sont insignifiants par rapport aux financements et aux efforts déployés par les femmes ;
- ✓ Enfin, il est à reconnaître que la mise en œuvre d'une stratégie réellement participative n'est pas aisée. Les types de problèmes rencontrés sont : l'énormité des distances entre les sites, l'analphabétisme des communautés et la durée très courtes pour obtenir les effets et résultats escomptés s'agissant d'un microprojet.

## 5. LEÇONS APPRISES

- ✚ Le financement direct des associations permet de garantir une gestion responsable des ressources allouées au microprojet ;
- ✚ Le financement d'un microprojet à travers une ONG locale est synonyme de déperdition des fonds et d'échecs : cas de Diarakungo, et des microprojets de renforcement des capacités ;
- ✚ L'une des préalables de réussite de tout microprojet est le renforcement des capacités des bénéficiaires sur le contenu des microprojets, les clauses contractuelles, les exigences technique d'exécution, de gestion de contrat et de passation des marchés ;
- ✚ Le temps de mise en œuvre des microprojets (2 ans et demi) ne permet pas une appropriation réelle des actions. D'ailleurs, les activités des derniers microprojets soumis à examen pour financement ont été raccourcies de 12 à 8 mois ;
- ✚ Les actions à mener dans le cadre des microprojets doivent davantage s'appuyer sur l'expertise locale (village bénéficiaires) en particulier pour le creusement des puits et les formations en alphabétisation ;
- ✚ Contrairement à ce qui a été indiqué dans la formulation des microprojets de PM, la continuité de production toute l'année, n'a pas pu être réalisé ;
- ✚ Le paiement des frais de suivi des ST par les organisations bénéficiaires biaisent les relations de collaboration : les organisations bénéficiaires perçoivent les ST comme des prestataires au même titre qu'un puisatier ;
- ✚ Le financement en apiculture a plus profité aux hommes qu'aux femmes. Cependant, l'activité peut être d'un profit conséquent pour les femmes comme c'est le cas de la Coopérative de Soké ;
- ✚ Les projets de renforcement des capacités sont difficilement appréciables en termes d'effet et d'impact : les bénéficiaires se rappellent difficilement des thèmes et de leurs pertinences ;
- ✚ L'alphabétisation des bénéficiaires (en particulier des femmes) doit faire l'objet d'une sélection rigoureuse selon la disponibilité, la volonté/motivation et des habilités réceptive dans une tranche d'âge de 25 à 35 ans au plus.

## **6. CONCLUSION ET RECOMMANDATION**

### **6.1. Conclusion**

L'évaluation a privilégié une démarche participative qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs. Cette démarche a été articulée autour des axes majeurs d'intervention suivants: analyse de la documentation existante, la rencontre avec les principaux acteurs concernés et la collecte des informations auprès des groupements cibles.

La présente évaluation finale du PAREHF3 a permis de disposer des données précises utiles aux décideurs, et à l'ensemble des parties prenantes. A l'issue de cette évaluation il y a lieu de se poser la question du positionnement du projet par rapport aux priorités du département et de son contenu.

Le PAREHF3, consécutif aux 1 et 2, peine à se donner un contenu par rapport aux besoins structurels du Ministère. Les ressources financières comme humaines mises à disposition ne permettent pas de mener dans le domaine économique des actions décisives.

En termes d'apports dans les domaines de l'intégration du genre dans le processus de formulation, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement nationaux et sectoriels et la promotion des droits humains de la femme, le PAREHF3 a donné un appui dans la formulation des groupes thématiques chargés d'intégrer la dimension genre dans le CSCR 2012 – 2017 et a participé aux réunions préparatoires et aux ateliers de validation du document.

En outre le contexte national a considérablement évolué, non seulement à cause de la très grave crise sociopolitique et sécuritaire qui a créé de nombreux enjeux pour les victimes, notamment les femmes mais aussi l'adoption de la Politique Nationale Genre dont la mise en œuvre reste une gageure. Ce nouveau contexte exige des réponses consistantes et adaptées.

### **6.2. Recommandations**

Le défi est de proposer des orientations pouvant faire consensus de la part des différentes parties prenantes au niveau des grandes familles d'acteurs, à savoir : le PNUD, MPFFE, le PAREHF3 et les groupements au niveau communautaire.

Les recommandations portent donc d'abord sur les modalités d'achèvement des activités en cours qui s'inscrivent dans une perspective transitoire de continuation du projet. Dans un second temps, les propositions vont concerner les nouvelles orientations stratégiques d'un futur projet.

#### **6.2.1. *Achever ce qui est prévu au terme de la phase actuelle dans une phase transitoire***

En nous fondant sur les résultats de nos constats et analyses, mais surtout sur les attentes et préoccupations fondamentales exprimées par les communautés partenaires (bénéficiaires) du projet, la mission recommande que le PAREHF3, dans sa phase actuelle, puisse bénéficier d'une rallonge d'une année (12 mois) ou phase transitoire nécessaire et suffisante pour achever en particulier les actions/activités des microprojets prévues, planifiées mais qui n'ont pas pu être correctement réalisées dans les termes de la phase actuelle du projet.

Cela suppose que le suivi, l'entretien et la gestion des aménagements, des infrastructures et des formations y afférentes dans les villages, soient renforcés et mis en place pour assurer leur viabilité et leur durabilité. Il importe donc que les groupements en l'état actuel très frileux et vulnérable soient, dès maintenant, renforcés dans leur capacité de suivi et de gestion. Les formations les concernant

pourront prioritairement être axées sur cette dimension. Cette phase doit nécessairement bénéficier de l'appui institutionnel du MPFFE, singulièrement dans les actions de gestion de la crise qui a principalement affecté les groupes cibles des femmes.

### **6.2.2. Orientations stratégiques d'un futur projet**

Dans le cadre d'un projet futur, la mission d'évaluation valide les nouvelles tendances décrites dans le document de « Propositions d'Orientations du Programme pour l'Egalité des Sexes au Mali », notamment à travers les axes 1, 2 et 4 :

#### **▪ Axe 1/ Renforcement institutionnel du MPFFE**

L'appui institutionnel au MPFFE à travers la mise en œuvre de la PNG/Mali, l'opérationnalisation des mécanismes d'institutionnalisation de la PNG et une meilleure appropriation de l'exécution nationale. Des études peuvent être réalisées pour un meilleur positionnement du MPFFE dans les activités de promotion de l'égalité des sexes et de promotion des femmes. De ce fait, le MPFFE pourra jouer son rôle d'impulsion, de coordination et de leadership dans les domaines de compétences et attributions.

#### **▪ Axe 2/ Encourager la participation politique des femmes pour une meilleure gouvernance**

L'accès des femmes et des hommes à la citoyenneté pleine et entière participe de la bonne pratique de la démocratie, de la gouvernance et de l'état de droit. Pour accroître la représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions, le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant a initié la « Stratégie Nationale pour une participation plus accrue des femmes aux élections générales de 2012- 2014 », présentement en cours de finalisation.». Il s'agira ici d'appuyer le financement d'activités pour améliorer le taux de représentativité des femmes.

Des formations en budgétisation sensible au genre des partenaires des microprojets notamment et des élues (es) des Collectivités territoriales et des services de l'Etat doivent être réalisées.

De même que des études pointues doivent être réalisées pour faire le bilan des actions entreprises et identifier de nouvelles stratégies et activités à mener pour une meilleure participation citoyenne égalitaire des femmes et des hommes.

#### **▪ Axe 4/ Renforcement d'un environnement juridique favorable à l'égalité de genre**

L'accès différencié des femmes et des hommes au droit et à la justice doit être corrigé par des activités qui s'articuleront autour de la mise en œuvre des textes internationaux et régionaux, CEDEF, Protocole de Maputo. Le plaidoyer et le lobbying seront des stratégies.

Le Code des Personnes et de la Famille, récemment adopté ne fédère pas toutes les tendances par des articles discriminations à l'égard des femmes et des enfants (en particulier les filles). Il s'agira ici de mettre en œuvre une véritable stratégie de communication adaptée à différentes catégories sociales d'hommes et de femmes. Entreprendre des larges diffusions du document, le traduire dans les langues nationales et le multiplier (version copie dure et électronique avec des CD etc.) Des conférences –débats et des rencontres avec les juristes pour proposer des stratégies de préservation des acquis des droits des femmes et des filles.

Les organisations de la société civile œuvrant pour la promotion et la promotion des droits des femmes ont réalisé de nombreuses actions qu'il serait judicieux de capitaliser pour recenser les forces et les faiblesses et proposer des axes d'intervention du MPFFE et ses partenaires dans un meilleur accès à la justice des femmes-filles et des hommes.

Enfin, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles en direction de plusieurs publics-cibles dont les hommes figureront en bonne place des actions à entreprendre.

### **6.2.3. Quelques pistes de réflexions**

De l'analyse de la situation actuelle de crise qui a profondément marqué le pays, il est unanimement reconnu que la situation socio – économique des couches vulnérables en particulier les femmes et les enfants, demeurent davantage précaire. En conséquence, en plus des recommandations, l'évaluation suggère :

- la mise en place au sein du MPFFE d'une cellule de réflexion, d'analyse et d'orientation du Ministère ;
- une étude d'identification des besoins pratiques et intérêts stratégiques en particulier dans les régions – Nord du pays;
- l'animation de formation de qualité en matière de Planification et Budgétisation Sensible au Genre (PBSG) au niveau décentralisé ;
- l'appui à l'élaboration des plans d'actions genre au niveau communal et l'accompagnement de la mise en œuvre des différents plans tant au niveau des communes qu'au niveau des organisations féminines
- l'étude des filières porteuses spécifiques aux femmes dans chacune des régions pour mieux cerner les opportunités pouvant garantir l'autonomisation, l'épanouissement des femmes.

## REFERENCES DES DOCUMENTS DE BASE CONSULTES

- PRODOC – PAREHF3 : Document de financement du Projet. Juin 2008
- Propositions d'Orientations du Programme pour l'Égalité des Sexes au Mali
- Rapport de l'auditeur indépendant. Exercice clos le 31 décembre 2011
- Rapport de mission de capitalisation des acquis des micros projets (Soké Séribaba, Sienkoro), 26 au 30 juin 2012.
- PAREHF3 : Rapport Annuel 2012.
- PAREHF3 : Standard Progress Report 2012.
- PAREHF3 : Standard Progress Report 2011.
- PAREHF3 : Rapport d'Examen final 2009 -2011.
- PAREHF3 : Rapports de compte – rendu du comité de pilotage, février 2010, décembre 2011.
- PAREHF3 : Rapport de renforcement des capacités en genre des groupes thématiques dans le cadre de l'élaboration du CSCR 2012 – 2013, 26 au 29 juillet 2011.
- PAREHF3 : Rapport Annuel 2010.
- PAREHF3 : Rapport Annuel de suivi – évaluation, 2009 - 2010.
- PAREHF3 : Rapport d'activités annuel 2009.
- MPFEF – P N U D - MLI0 – 000 58 291: Cadre institutionnel et de gestion du PAREHF3, Sept 2009.
- MPFEF – P N U D - MLI0 – 000 58 291: Critères d'analyse et d'évaluation des microprojets, Sept 2009.
- PAREHF3 : Déclaration d'impartialité et de confidentialité.
- PAREHF3 : Rapport de cérémonie de lancement officiel du projet, 30 Avril, 2009.
- PAREHF3 : Rapport de description sommaire du projet.
- Document de formulation du PAREHF3, juin 2008.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Termes de référence de la mission d'évaluation

#### I. Contexte et justification

Vaste pays soudano-saharien enclavé de 1 241 238 km<sup>2</sup>, le Mali partage ses frontières avec sept pays qui sont l'Algérie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Classé parmi les pays les plus pauvres avec un revenu national brut de 1123 dollars US par habitant, le Mali accuse un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,359, occupant ainsi le 32<sup>ème</sup> rang sur 46 pays de l'Afrique sub saharienne selon le Rapport sur le Développement Humain du PNUD, mai 2012.

Les femmes représentent 50,4% d'une population estimée à 14 528 662 habitants (RGPH 2009), à 78% rurale et à 65% constituée de jeunes de moins de 25 ans en 2009<sup>9</sup>. L'urbanisation en rapide progression touche actuellement 35% de la population, accentuée par le phénomène migratoire touchant invariablement hommes et femmes.

La pauvreté plus rurale (51%) qu'urbaine (31%) affecte plus de 68,3% de la population, dont 67,8% des hommes et 68,8 des femmes<sup>10</sup>.

La situation des femmes, marquée par la pauvreté et les pesanteurs socioculturelles affiche des indicateurs de développement plus bas que ceux des hommes dans les domaines d'accès à l'éducation, à la santé, à la justice, aux ressources économiques et facteurs de production, à l'emploi, à la formation et à l'information, à la participation citoyenne et aux prises de décisions etc.

Concernant l'Indice des Inégalités de Genre, le Mali est classé 135<sup>ème</sup> sur 138 selon le Rapport sur le Développement Humain du PNUD de 2010.

Cependant, la Constitution du Mali garantit les mêmes droits aux hommes et aux femmes et le pays a en outre ratifié de nombreux textes internationaux et régionaux qui promeuvent les droits humains fondamentaux des femmes (CEDEF<sup>1112</sup>, Protocole de Maputo etc.), mais force est de constater un déficit dans leur effectivité.

Certes, l'amélioration du cadre institutionnel, juridique, social et politique a favorisé l'adoption de mesures d'ordre législatif et réglementaire, de nombreuses actions ont été menées par le MPFFE et ses partenaires dans plusieurs domaines. C'est ainsi que des réformes structurelles en cours tentent d'intégrer la dimension genre comme celle ayant trait à l'administration ou à la décentralisation par exemple. L'adoption de la Politique Nationale Genre du Mali (PNG/Mali) et le Plan d'action 2011-2013, la prise en compte progressive de la dimension genre dans le document fédérateur des politiques et stratégies de développement du Mali, le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017) participent de cette dynamique. Le Mali a également adopté un document de stratégie qui formule les grandes lignes pour l'application de la Planification et de la Budgétisation Sensibles au Genre, basées sur la PNG/Mali et son Plan d'Action 2011-2013.

Cependant la situation actuelle, qui se caractérise par une crise humanitaire, sécuritaire, politique et alimentaire, a compromis le potentiel de développement socio-économique et accru la vulnérabilité des groupes défavorisés comme les femmes et les enfants avec une recrudescence de violences basées sur le genre (VBG). Assurément, des mesures correctives doivent être incessamment prises pour relever les défis des inégalités liées au genre.

Le document de projet « Appui au Renforcement de l'Equité Hommes/Femmes pour la Réduction des Disparités Economiques et Sociopolitiques (PAREHF3) », signé en juillet 2008, par le Gouvernement de la République du Mali et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a démarré ses activités en mars 2009 pour une durée de 4 ans<sup>13</sup>.

<sup>9</sup> Bulletin Statistique : la femme et l'enfant en chiffres au Mali, MPFFE, CNDIFE, Août 2011

<sup>10</sup> CSCR 2012-2017

<sup>11</sup> CSCR 2012-2017

<sup>12</sup> CEDEF : Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes

<sup>13</sup> Les grandes orientations de la nouvelle phase, dégagées en concertation avec le MPFFE, la coopération luxembourgeoise et le PNUD, se situent dans la consolidation des acquis et visent le renforcement des capacités

Le PAREHF3 est un projet d'exécution nationale (NEX), placé sous la tutelle du Ministère de la Promotion de la Femme<sup>14</sup>, de la Famille et de l'Enfant (MPFFE), financé par le Grand - Duché de Luxembourg avec l'appui technique du PNUD. Il a pour but de consolider les acquis des projets précédents d'appui à la promotion de la femme du MPFFE (PAPF, PAREHF1 et 2, Projet Plateformes Multifonctionnelles, PENRAF) et s'inscrit dans un cadre partenarial de mise en œuvre des interventions en faveur de la promotion des femmes et du genre basées sur plusieurs documents de référence tels les Politiques et stratégies de promotion du genre du MPFEF(2002-2006), les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD 2000-2015<sup>15</sup>), le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2007-2011<sup>16</sup>), le Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Mali (UNDAF 2008-2012<sup>17</sup>), le Programme Indicatif de Coopération Mali/Grand-Duché de Luxembourg (PIC II, 2007-2011<sup>18</sup>).

A travers les objectifs opérationnels, le défi majeur du PAREHF3 est de renforcer les capacités des femmes, des institutions et organisations de femmes dans les domaines de la vie socio-économique et politique, d'améliorer l'intégration du genre dans le processus de formulation, de suivi-évaluation dans les politiques et programmes nationaux et sectoriels de développement.

## **II. Objectifs de l'évaluation**

### **2.1. Objectif général**

Faire le bilan de l'exécution du projet en dégagant les atouts, opportunités et contraintes, à travers une analyse de la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les impacts/effets induits et la durabilité de l'intervention ; tirer les leçons apprises ; formuler des conclusions et recommandations et proposer/confirmer des pistes pour la formulation du nouveau document de projet.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, il s'agira de répondre aux questions clés suivantes :

#### **2.2.1- Pertinence :**

- Est-ce que la conception du projet est en conformité avec :
- les besoins et politiques nationaux ?
- les priorités des parties prenantes, à savoir le Gouvernement du Mali, la Coopération luxembourgeoise et le PNUD, et des groupes-cibles du projet ?
- y a-t-il synergie ou complémentarité avec l'intervention des projets similaires, notamment ceux financés par la coopération luxembourgeoise ?

#### **2.2.2- Efficacité :**

- Quels sont les acquis du projet en termes d'atteinte des résultats escomptés de réduction des disparités économiques, juridiques, sociales et politiques entre les femmes et les hommes ?
- Comment les intrants et les activités ont-ils mené aux différents résultats ?
- Quelle était la couverture de l'intervention. Est ce qu'elle a atteint les groupes cibles originellement prévus ?
- Quels facteurs ont contraint ou facilité l'atteinte des résultats (Quelles étaient les influences contextuelles) ?

#### **2.2.3- Efficience :**

- Les intrants (financiers, humains, techniques et matériels) investis ont-ils été utilisés de façon optimale pour atteindre les produits ?
- Est-ce que les intrants ont été fournis en temps opportun (personnel, conseillers, voyage, formation, équipement et coûts divers) ? Les résultats ont-ils été atteints en temps opportun ?

---

<sup>14</sup>Depuis mars 2012 : Ministère de la Promotion de la femme, de la Famille et de l'Enfant (MPFFE)

<sup>15</sup> OMD3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

<sup>16</sup> Questions transversales : le Genre

<sup>17</sup> Effet 1 : Les droits humains sont mieux connus et respectés dans le cadre d'une gouvernance démocratique et d'un Etat de droit renforcés

<sup>18</sup> Thématiques transversales : Promotion du genre

- Est-ce que les ressources ont été dépensées aussi économiquement que possible : une intervention différente aurait-elle pu résoudre les mêmes problèmes à un coût inférieur ?
- Est-ce qu'on aurait pu atteindre plus de résultats avec les mêmes investissements ?

#### **2.2.4-Durabilité :**

- Quelle est la pérennité des résultats du projet (en termes d'égalité de genre) après l'arrêt de la coopération technique fournie ?
- Le projet aura-t-il des résultats durables (en termes d'égalité de genre) après sa fin ?
- Est-ce que les parties prenantes sont prêtes à continuer de soutenir ou effectuer les activités du projet ? à répliquer les activités ? à adapter les résultats du projet à d'autres contextes ?

#### **2.2.5- Effets induits :**

- Quels sont les résultats imprévus produits par le projet sur les groupes cibles et/ou la population, directement ou indirectement ?
- Y a-t-il des résultats fortuits d'ordre sanitaire, économique, socioculturel, institutionnel ou autres liés au projet ?

### **III. Activités des consultants.**

- ♦ Evaluer le bien fondé du projet avec les objectifs prioritaires du Gouvernement en matière de promotion des femmes et du genre, l'effet UNDAF du SNU et la thématique transversale du genre du PIC luxembourgeois ;
- ♦ Apprécier les résultats atteints par le projet en rapport avec les objectifs définis à la formulation du projet, les groupes-cibles identifiés, la zone d'intervention ;
- ♦ Apprécier des rapports fonctionnels du PAREHF3 avec le Gouvernement (MPFFE, DRFPFE, SL/FPFE), le PNUD, les ONG prestataires de services et les bénéficiaires et identifier les contraintes liées à la mise en œuvre du projet ; examiner les causes, déterminer les aspects qui doivent être changés et dessiner les situations souhaitées qui répondent au mieux aux préoccupations des parties concernées ;
- ♦ Analyser les différents mécanismes de gestion et de mise en œuvre qui ont participé à la réalisation de l'effet en identifiant les forces et faiblesses de la stratégie de mise en œuvre ;
- ♦ Apprécier l'utilisation des contributions mobilisées au regard des activités prévues dans le document de projet (PNUD, Budget National etc.) et la clé de répartition du budget du projet en fonction des trois (03) composantes du projet ;
- ♦ Evaluer la qualité des services du PAREHF3 et sa contribution au renforcement de l'équité hommes/femmes et son impact sur les disparités économiques, sociales, juridiques et sociopolitiques dans la zone d'intervention, voire au Mali ;
- ♦ Analyser la pertinence du système de suivi-évaluation du projet (cf. cadre stratégique des résultats du document de projet (Prodoc), des indicateurs de suivi évaluation et leur cohérence avec les résultats attendus ;
- ♦ Faire des conclusions, tirer des enseignements et formuler des recommandations qui serviront d'inputs à la formulation du nouveau document de projet en rapport avec les axes de la PNG/Mali.

### **IV. Résultats attendus**

Au terme des investigations, il est attendu la production d'un rapport d'évaluation comportant :

- l'analyse de la pertinence et de la validité du projet ;
- l'analyse de la pertinence de la stratégie de mise en œuvre ;
- l'analyse de l'efficacité, de l'efficience, de la durabilité et les effets/impacts sur l'amélioration des conditions de vie des groupes-cibles (individuels et institutionnels) ;
- les leçons apprises (y inclus les bonnes pratiques) ;
- des propositions pour la formulation du nouveau document de projet

### **V. Méthodologie**

La démarche sera participative et reposera sur les éléments suivants :

- une revue documentaire portant sur les documents de politique et de stratégie en matière de promotion des femmes et du genre du MPFFE, du Système des Nations Unies et de la

- Coopération luxembourgeoise, le document de projet, les plans périodiques de travail et les rapports d'activités du PAREHF3 et tout autre document jugé pertinent ;
- des rencontres avec les principaux acteurs, le MPFFE et ses structures rattachées et /ou déconcentrées (notamment les DRFPFE/Ségou et Sikasso), le PNUD, l'équipe du projet et tout autre partenaire institutionnel impliqué dans l'exécution du projet ;
  - des visites de terrain des microprojets, avec la participation de tous les acteurs locaux impliqués y compris les Collectivités décentralisées et les ONG prestataires de services.

## **VI. Personnes-ressources**

La mission sera composée de deux consultants (es) nationaux ( si possible une femme et un homme) dont un senior, avec une expérience d'au moins de 5 ans, reconnue en analyse genre et développement (GeD) et en évaluation de projet, chef de mission et un (e) consultant (e) national (e) avec, au moins également une expérience de 3 ans confirmée en gestion et une bonne maîtrise des projets d'exécution nationale. Ils devront réaliser les investigations et les analyses afin d'appréhender tous les aspects évoqués plus haut pour faire ressortir les incidences liées aux interventions du projet.

Les consultants devront proposer une méthodologie de conduite de l'évaluation et mener des investigations sur le terrain auprès des bénéficiaires selon l'approche participative. Pour ce faire un planning de l'évaluation leur sera demandé

Les consultants (es) devront soumettre une offre technique et financière.

## **VII. Durée de l'évaluation**

Les investigations et l'élaboration de rapports se dérouleront sur une période de vingt et un (21) jours au maximum, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2012 selon le chronogramme prévisionnel ci-après :

- dépôt du rapport provisoire (en trois exemplaires) qui comportera une partie résumé exécutif- conclusions- leçons apprises- recommandations et une partie consacrée à la méthodologie, aux analyses et aux résultats de l'évaluation,
- validation du rapport provisoire (MPFFE, PNUD, Equipe du Projet)
- dépôt du rapport final prenant en compte les observations et commentaires des parties prenantes, les annexes comportant les TDR, la liste des personnes et structures rencontrées et les références bibliographiques.

## **VIII. Coût de l'évaluation**

Les coûts de l'évaluation seront pris en charge sur le budget du PAREHF3.

**Annexe 2: Calendrier d'exécution de la mission de terrain**

N°	Dates	Activités/ Zones d'investigation
1.	29 sept 2013	Voyage Bamako - Sikasso
2.	30 sept 2013	Sikasso et visite des microprojets de Benan
3.	1 <sup>er</sup> octobre 2013	Rencontre avec les services déconcentrés de Yorosso et visite des microprojets de Diarakungo et Palasso
4.	02 octobre 2013	Visite des microprojets de Doui et N'Gosso - Diéli
5.	03 octobre 2013	Visite du microprojet de Sokè et de Benkadi
6.	04 octobre 2013	Ségou et visite des microprojets de Niessoumana et Séribala
7.	05 octobre 2013	Visite des microprojets de Konodimini et de Sienkoro et voyage retour Ségou- Bamako

**Annexe 3 : Etat des lieux des microprojets financés par région**

**1. Ségou**

N°	Type/ Nature	Nombre
1.	Renforcement des capacités	2
2.	Apiculture/ Alphasbétisation	2
3.	Maraîchage/ Alphasbétisation	4
4.	Élevage/ Alphasbétisation	1

**2. Sikasso**

N°	Type/ Nature	Nombre
1.	Maraîchage/ Alphasbétisation	3

**Annexe 4: Liste des personnes rencontrées**

• **Bamako**

N°	Structures	Personnes rencontrées	Fonction	Contacts	
				Tél :	E-mail
1.	PNUD	Mme Ossade Fatimata Traoré	Conseiller Gouvernance	65899510	
2.	PAREHF3	Mme Aminata Fabou Traoré	Coordinatrice national	76420647	
3.	PAREHF3	Anna Dolo	Assistant financier	76303691	
4.	MPFFE	Mme Diarra Kadiatou Samboura	Secrétaire Général	-	
<b>Comité de pilotage</b>					
5.		Mme Sylla Fatoumata Coulibaly	DNPIA	76037392	fatoumacoul@yahoo.fr
6.		Moussa Sidibé	DNA	76425705	Sidibemoussa1@yahoo.fr
7.		Mme Coulibaly Djénébou Traoré	APCAM	63553727	Djenebou.traore@yahoo.fr

N°	Structures	Personnes rencontrées	Fonction	Contacts	
				Tél :	E-mail
8.		Mme Traoré Fanta Coulibaly	CCA-ONG	66976462	onggepf@yahoo.fr

- **Sikasso**

N°	Structures	Personnes rencontrées	Fonction	Contacts	
				Tél :	E-mail
9.	DRPFFE	Mme Bocoum Awa Guindo	Directrice régionale	76432769	aouaguindo@gmail.com
10.		Adama Camara	Chef de division	69639394	
11.		Abdoulaye Keita	Chef de l'Unité Suivi et Evaluation	76262792	

- **Yorosso**

N°	Structures	Personnes rencontrées	Fonction	Contacts	
				Tél :	E-mail
12.	Agriculture	Mamadou Sogoba	Chef Secteur	63325854	
13.		Kansi Traoré	Agent de Suivi	-	
14.		Mme Diarra Fatoumata Dembélé	PFFE	74167605	
15.		Souleymane Diarra	Dév Siocial	76379792	

- **Ségou**

N°	Structures	Personnes rencontrées	Fonction	Contacts	
				Tél :	E-mail
16.	DRPFFE	Mme Tall Fatoumata Wagué	Directrice DRFFE	74098644	
17.	Mairie Séribala	Baba Diarra	Maire	75119978	

- **Benan**

N°	Personnes rencontrées	Fonction
18.	Lassina Sanou	Personne d'appui de l'association
19.	Sata Konaté	Comité de surveillance
20.	Fatoumata Goita	Membre de l'association
21.	Sanata Goita	Chargée de la commercialisation
22.	Fatoumata Coulibaly	Chargée de contrôler le matériel
23.	Kadia Dao	Membre
24.	Alima Théra	Membre
25.	Sata Goita	Secrétaire aux conflits
26.	Siaka Coulibaly	Animateur
27.	Sidiki Théra	Membre
28.	Abdoulaye Sogoba	Membre
29.	Mariame Cissé	Présidente
30.	Lassana Kénou	Animateur
31.	Hawa Sanou	Membre
32.	Setou Konaté	Membre
33.	Abdoulaye Sanou	Membre
34.	Madou Sanou	Membre

N°	Personnes rencontrées	Fonction
35.	Lassina Goita	Membre
36.	Djénéba Sogoba	Membre
37.	Kansi Traoré	Agent Secteur d'Agriculture : 73 38 12 53

- **Diarakungo**

N°	Personnes rencontrées	Fonction
1.	Tiémoko DAO	Chef de village
2.	Korotimi Goita	Présidente de l'association
3.	Héssani Konaté	Membre
4.	Chécho DAO	Membre
5.	N'Golo DAO	Membre
6.	Kémoi DAO	Membre

- **Palasso/ Association « Gnoubangnon »**

N°	Personnes rencontrés	Fonction
38.	Minata Koné	Présidente
39.	Minata Cissouma	Membre
40.	Kadiatou DAO	Membre
41.	Bintou DAO	Membre
42.	Mariam DAO	Membre
43.	Mariam S DAO	Membre
44.	Fanta DAO	Membre
45.	Sali Goita	Membre
46.	Fatoumata Koné	Membre
47.	Sata Sanogo	Membre
48.	Kadiatou Konaté	Membre
49.	Naminata Sanogo	Membre
50.	Satou Konaté	Membre
51.	Sita Sanogo	Membre
52.	Rokia Sanogo	Membre
53.	Sali DAO	Membre
54.	Alima Coulibaly	Membre
55.	Kadia Sanogo	Membre
56.	Maimouna Sidibé	Membre
57.	Fanta DAO	Membre
58.	Diarratou Cissouma	Membre
59.	Fanta Koné	Membre
60.	Djénéba Sanogo	Membre
61.	Minata DAO	Membre
62.	Sata Sanogo	Membre
63.	Sidi Dagnoko	Membre
64.	Safouta Sanogo	Membre
65.	Sali Konaté	Membre
66.	Kadiatou Sanogo	Membre
67.	Koro Sanogo	Membre
68.	Maimouna Konaté	Membre
69.	Mariam DAO	Membre
70.	Adiarra Sanogo	Membre
71.	Minata DAO	Membre
72.	Mariam Goita	Membre

- **Doui**

N°	Personnes rencontrées	Fonction
1.	Hanou Sanou	Présidente -Adjointe
2.	Dramanus Théra	Secrétaire
3.	Kousseye Koita	Membre
5.	Sidak Dakouo	Organisateur
6.	Horo Zeidabou	Membre
7.	Joceline Dakouo	Membre
8.	Christine Keita	Membre
9.	Masoeur Dakouo	Membre
10.	Hawa Traoré	Membre
11.	Vérénic Diéla	Membre
12.	David Dakouo	Membre
13.	Fatouma Diarra	Membre
14.	Tamousso Diarra	Membre

- **Diéli N’Gosso**

N°	Personnes rencontrées	Fonction
1.	Paul Dembelé	Président
2.	Elock Dembelé	Membre
3.	David Dembelé	Membre
4.	Bréma Dembelé	Membre
5.	Gérémi Tangara	Membre
6.	Sidiki Dembelé	Chef de village
7.	Maimouni Diarra	Membre
8.	Niagalé Dembelé	Membre
9.	Sourafin Dembelé	Trésorière

- **Sokè**

N°	Personnes rencontrées	Fonction
1.	Kadiatou Coulibaly	Organisateur
2.	Issa Daou	Membre
3.	Mamou Dao	Membre
4.	Adama Dao	Caissier (78863880)
5.	Madou Dao	Président
6.	Yacouba Dao	Membre
7.	Kadia Dao	Membre
8.	Sanata Coulibaly	Membre
9.	Youssouf Dao	Membre
10.	Sitan Coulibaly	Membre
11.	Adama Coulibaly	Membre

- **Niessoumana**

<b>N°</b>	<b>Personnes rencontrées</b>	<b>Fonction</b>
1.	Kayatou Traoré	Membre
2.	Bintou Cissouma	Présidente
3.	Bakadia Diallo	Membre
4.	Binta Sountoura	Trésorière
5.	Fatoumata Traoré	Trésorière
6.	Mamou Cissouma	Membre
7.	Korotoumou Konaté	Membre
8.	Mariam Cissouma	Membre
9.	Zanga David Cissouma	Chef de village
10.	Souleymane Cissouma	Membre
11.	Larab Nassirane	Membre
12.	Kilalo Daou	Membre
13.	Naboro Berté	Membre
14.	Korotoumou Sanogo	Membre
15.	Fatoumata Sanogo	Membre
16.	Salimata Cissouma	Membre
17.	Noto Daou	Membre
18.	Koniba Cissouma	Membre
19.	Massita Koloma	Membre
20.	Nana Ballo	Membre
21.	Jeanne Marie Ky	Secrétaire administrative
22.	Maminè Traoré	Membre
23.	Awa Cissouma	Membre
24.	Kilalo Cissouma	Membre

- **Sienkoro**

<b>N°</b>	<b>Personnes rencontrées</b>	<b>Fonction</b>
25.	Diarra Diallo...	Chef de village
26.	Mady Diallo	Membre
27.	Drissa Diallo	Membre
28.	Sékou Diallo	Membre
29.	Oumar Diallo	Membre
30.	Bamody Diallo	Membre
31.	Lassana Diallo	Membre
32.	Salif Camara,	Membre, formateur en alphabétisation
33.	Youma Diao	Membre
34.	Awa Traoré	Membre